Plain-Pied, association sans but lucratif
rue du Grand Champ 4
B-5380 Z.I.Noville-les-Bois

contact@plain-pied.com
www.plain-pied.com
CCB 068-2345727-03

T +32 (0)81 221 813
F +32 (0)81 262 344

bureau d'études en mobilité piétonne et en accessibilité **Plain-Pied**

DE PLAIN-PIED A L'HÔPITAL © PLAIN-PIED 2004

RÉGION WALLONNE Avec le soutien du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé

En collaboration avec la Région Wallonne, nous avons mené une étude dont l'objectif visait à améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite en milieu hospitalier.
Ce travail d'une durée de un an, a été réalisé sur base de 42 hôpitaux répartis en Wallonie.

Notre mission, favorablement accueillie par les Directions des différents hôpitaux, était de répondre aux problèmes liés à l'accessibilité des bâtiments, d'apporter des solutions pour les patients, le personnel soignant et les visiteurs, mais également de sensibiliser le personnel technique.

Nous souhaitions offrir un outil technique et didactique qui aide les concepteurs, les inspecteurs et les responsables de projet à appliquer les normes légales exigées par les articles 414 et 415 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine.

Ces articles constituent le Règlement général sur les bâtisses relatif à l'accessibilité et à l'usage des espaces et des bâtiments ou parties de bâtiments ouverts au public ou à usage collectif par les personnes à mobilité réduite.

Nous les avons étoffés d'informations, de croquis et de schémas permettant de comprendre les raisons et les origines des articles de ce code. Nous proposons des exemples de bonnes pratiques et des solutions concrètes.
Nous pensons que l'application à la lettre d'un règlement sans discernement et sans en comprendre les fondements est vouée à l'échec.

Nous remercions les Directions et les personnes de contact des hôpitaux qui nous ont consacré du temps pour nous informer, nous documenter et de cette manière, nous aider à concrétiser ce travail.
Nous souhaitons que ces fiches deviennent un outil de travail pratique.

Le Bureau Plain-Pied.

© PLAIN-PIED 2004

La notion de PMR est large. Pour donner une définition, nous pouvons dire qu'une PMR c'est : **« toute personne gênée dans ses mouvements en raison de sa taille, de son état, de son âge, de son handicap permanent ou temporaire ainsi qu'en raison des appareils ou instruments auxquels elle doit recourir pour se déplacer. Plusieurs facteurs peuvent diminuer l'aisance à circuler : la cécité, la surdité, la grossesse, l'accident, les difficultés de compréhension de la langue ou simplement l'encombrement par l'utilisation d'un caddie, d'un landau, de colis, de bagage… »**

L'étude d'accessibilité se base sur six usagers type répartis en deux groupes :

- Les personnes porteuses d'un handicap moteur :
  - Le chaisard ;
  - Le chaisard accompagné ;
  - Le béquillard.
- Les personnes porteuses d'un handicap sensoriel :
  - La personne aveugle ou malvoyante ;
  - La personne sourde ou malentendante ;
  - La personne fragilisée (qui souffre d'un handicap mental ou de difficultés de compréhension).

L'approche d'un bâtiment ouvert au public peut se penser suivant 4 axes :

- PRATICABILITE
- SECURITE
- INFORMATION
- CONVIVIALITE

L'idée est que le projet général et les recherches formelles, esthétiques, techniques et technologiques puissent rencontrer ces 4 axes qui contiennent en leur sein l'accessibilité pour tous.

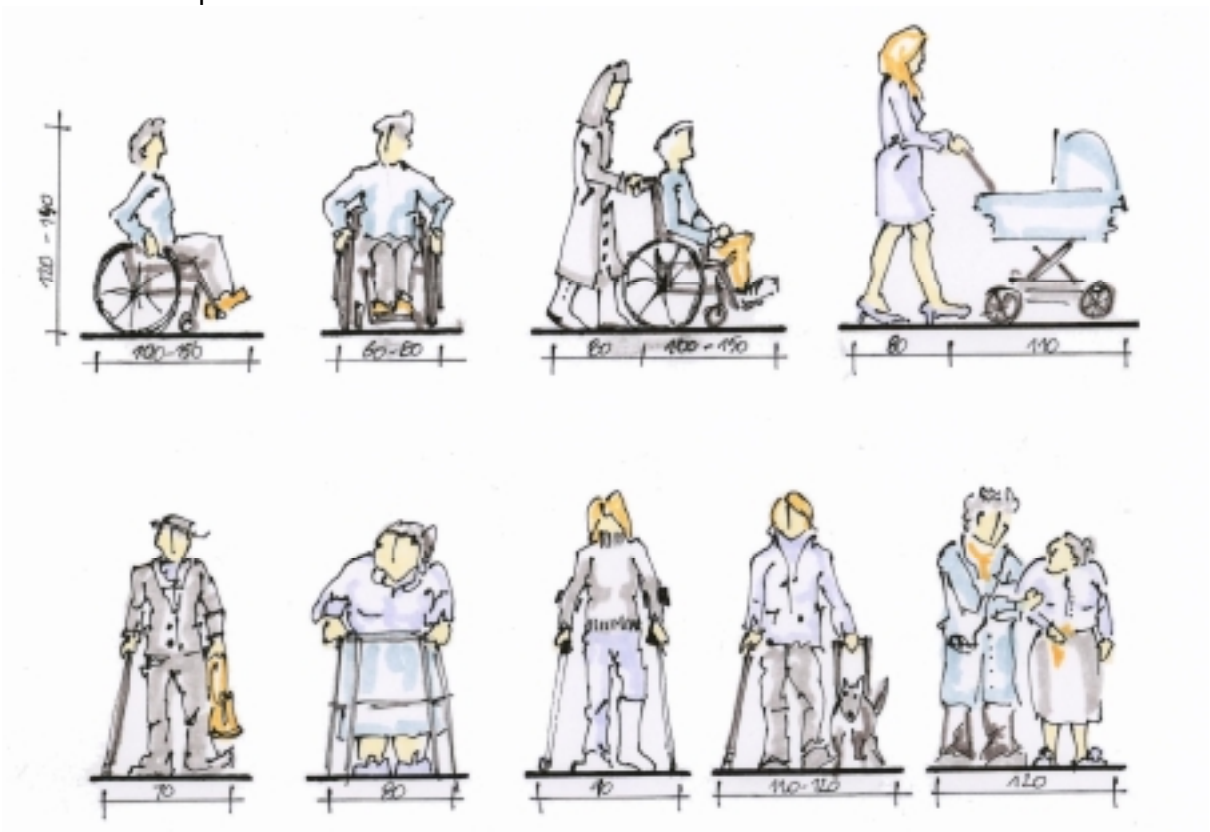

© PLAIN-PIED 2004

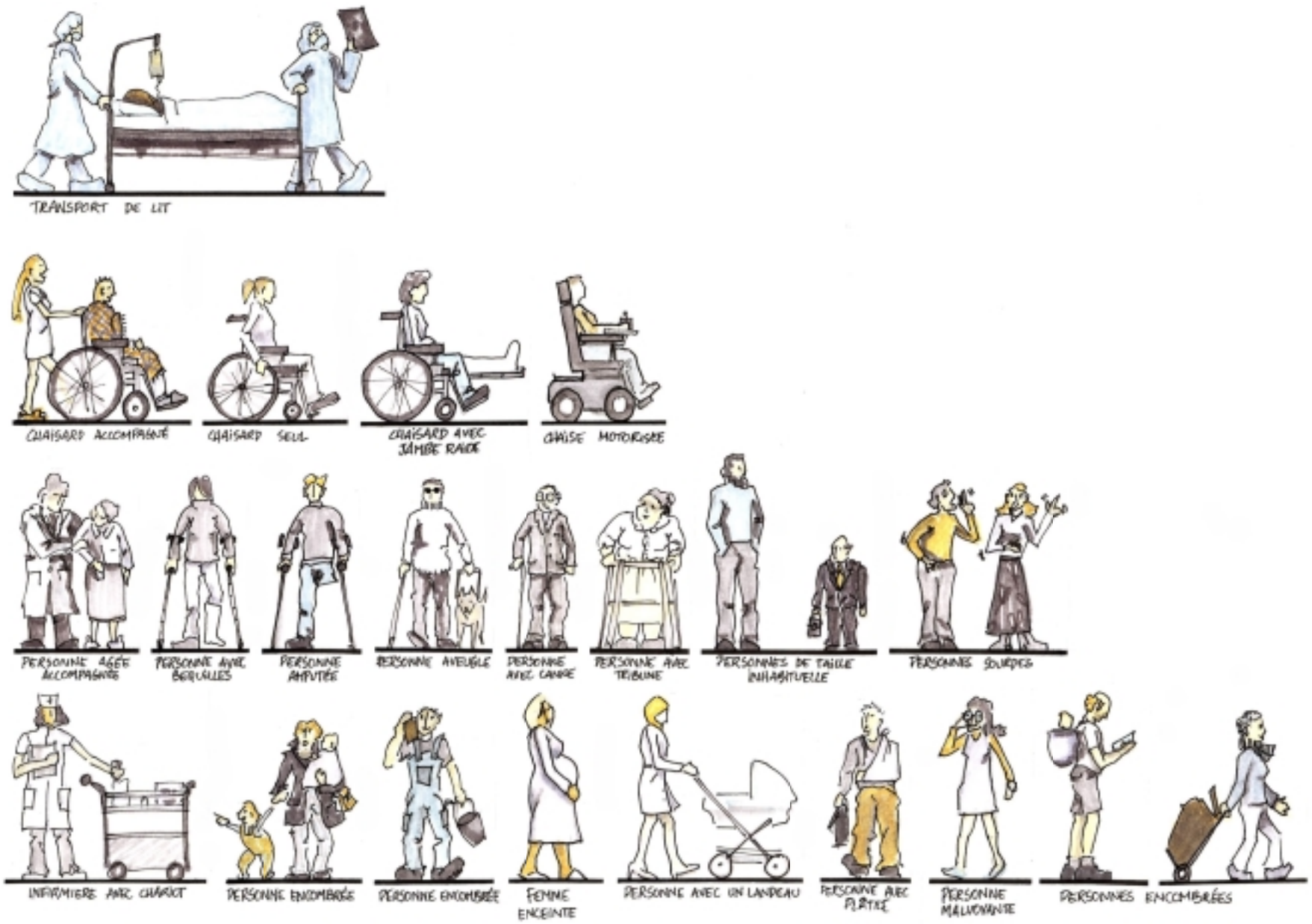

Qui sont les PMR ?

© PLAIN-PIED 2004

Comment ouvrir une porte ?

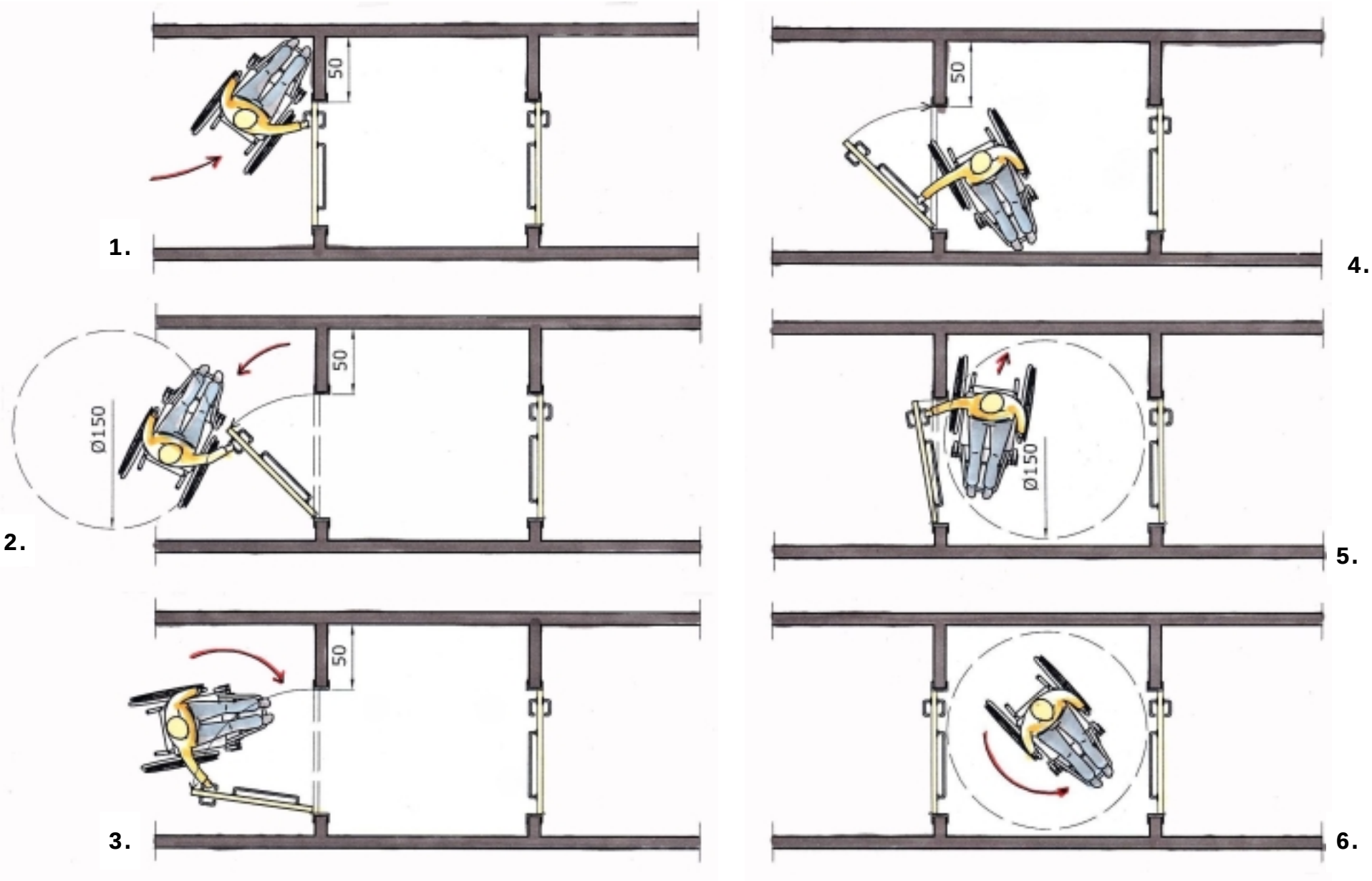

© PLAIN-PIED 2004

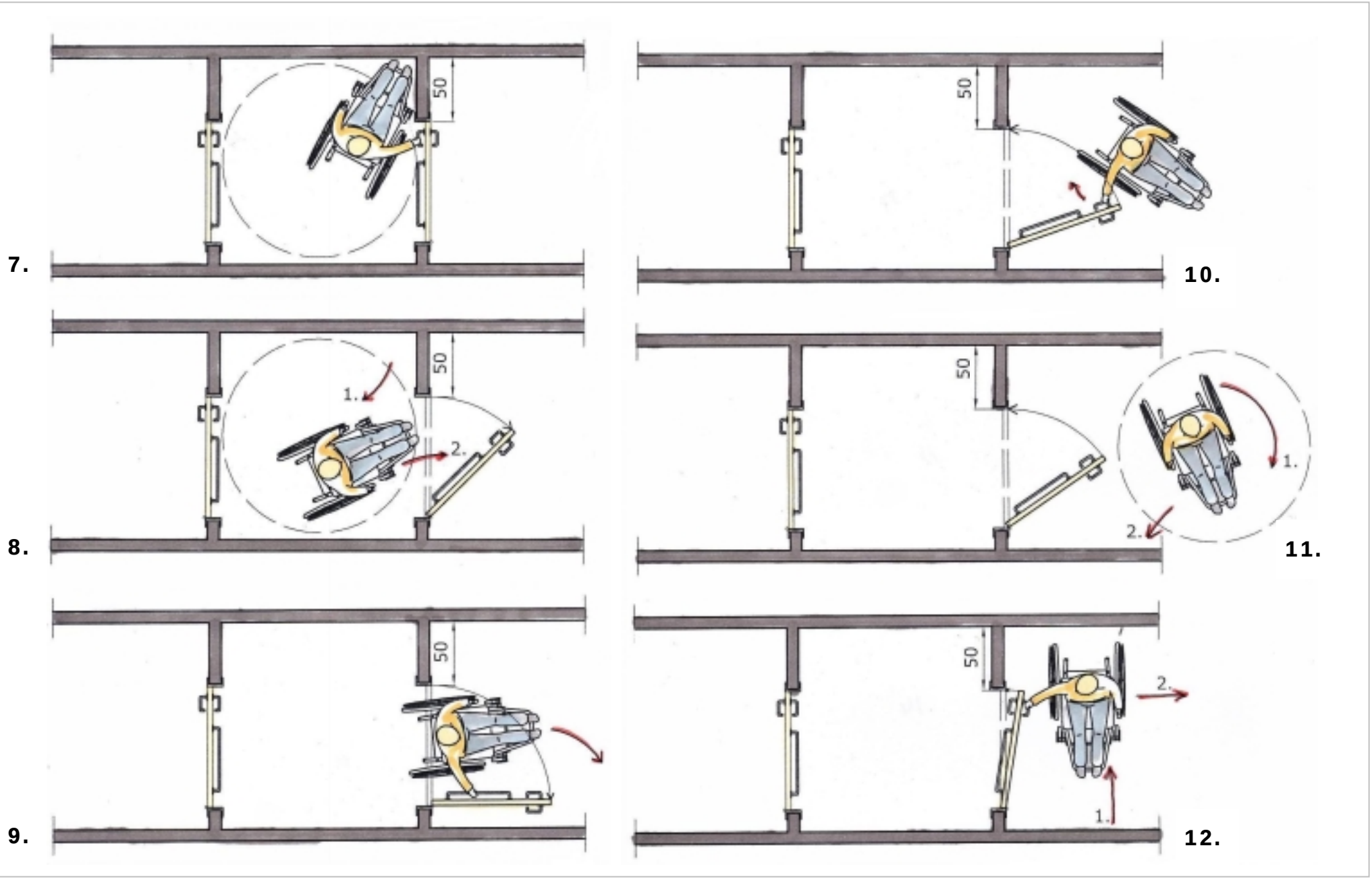

Comment ouvrir une porte ?

© PLAIN-PIED 2004

Comment effectuer un transfert ?

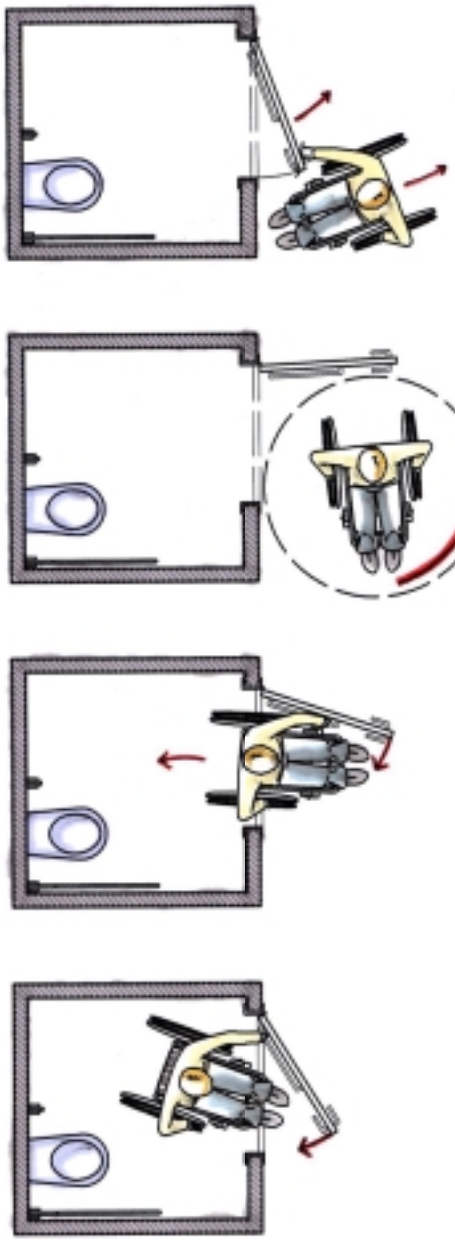

© PLAIN-PIED 2004

Fiches techniques réalisées sur base des articles 414 et 415 du CWATUP.

Version complétée Septembre 2004.

DE PLAIN-PIED A L'HÔPITAL

Nombre :

- Entre 1 et 49 = 1 place réservée ;
- Entre 50 et 99 = 2 places réservées (+ 1 place réservée par tranche de 50 emplacements supplémentaires).

Dimensions :

- Place réservée = 330cm x 500cm.

Situation :

- A proximité des entrées et des sorties.

Revêtement :

- Stable, non glissant, plan ;
- Sans trou de plus de 1cm.

D'après l'article 415 du CWATUP

Marquage au sol

© PLAIN-PIED 2004

Signalisation verticale :

- Panneau E 9A, pourvu d'un panneau additionnel apposant le pictogramme international d'accessibilité.

Marquage au sol :

- Afin de renforcer le caractère « réservé », les places sont marquées en bleu sur toute la surface ;
- Pour éviter l'occupation abusive des emplacements sur terrain privé, le pictogramme d'enlèvement de véhicules peut attirer l'attention sur l'interdiction de stationner pour les personnes non autorisées.

Emplacement :

- Les hôpitaux comportent généralement plusieurs entrées : entrée principale, urgences, etc. D'autres sont répartis en plusieurs pavillons. Chaque entrée doit respecter le nombre d'emplacements réservés ;
- Il est très important de prévoir un accès sécurisé pour les usagers faibles depuis la zone de parking jusqu'à l'entrée du bâtiment. La surface doit être plane, sans ressaut ni trou. Un pavage de couleur contrastée peut différencier la zone piétonne de la zone véhicule. L'usage de potelets non reliés peut servir pour délimiter ces zones.

Cheminement :

- Si le cheminement comporte des traversées piétonnes, elles doivent être sécurisées (dalles tactiles et abaissement de la bordure) ;
- Les places de parking couvertes et les passages couverts jusqu'au bâtiment peuvent constituer un avantage pour les personnes en chaise qui pourront se déplacer à l'abri des intempéries.

Ce qui existe :

● *Conseillé*

Les matériaux antidérapants comme les pavés plats (ex : autobloquants) avec des joints à niveau sont recommandés. Les contrastes des coloris peuvent délimiter les zones de parking.

Emplacement signalé.

Zone piétonne délimitée par des potelets non reliés.

● *Déconseillé*

- *Parking en gravier sans marquage au sol ;*
- *Filet d'eau débordant ;*
- *Bordure discontinue.*

© PLAIN-PIED 2004

Dimensions :

- Place de parking standard : 250cm x 500cm ;
- Chaise roulante : 80cm x 130cm.

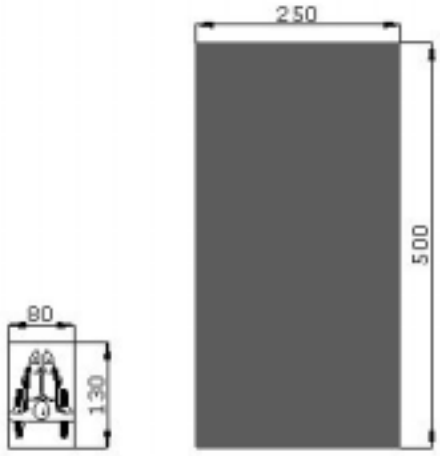

Dans un parking : accès par le côté

- Emplacement réservé : 330cm x 500cm ;
- Zone de transfert de 80cm de large.

En rue : accès par le côté

- Emplacement réservé :

  250cm x 580cm ;
- Passage sur la chaussée et franchissement de la bordure

En rue : accès par l'arrière

- Emplacement réservé :

  250cm x 630cm ;
- Accès direct sur le trottoir ou par l'arrière avec franchissement de la bordure

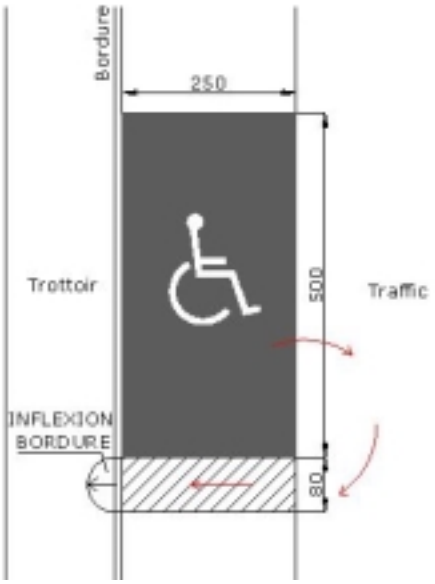

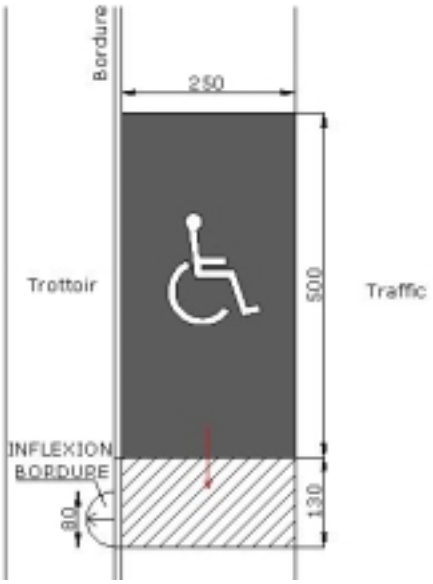

© PLAIN-PIED 2004

A partir du parking et/ou de la voirie, une voie d'accès doit conduire le plus directement possible à l'entrée principale, ou à l'une des entrées principales.
Ce cheminement est de plain-pied, sans ressaut ni obstacle.

Dimensions :

– Largeur minimale du cheminement libre de tout obstacle = 150cm.

Revêtement :

– Non meuble, non glissant, sans obstacle à la roue ;
– Sans trou de plus de 1cm de large.

Pente :

– Transversale = dévers maximum de 2% ;
– Longitudinale = IDEALEMENT 5% maximum sur 10m maximum ;
– Les pentes suivantes sont tolérées :
  - 7% maximum sur 5m maximum ;
  - 8% maximum sur 2m maximum ;
  - 12% maximum sur 50cm maximum.
– Exceptionnellement utilisé :
  30% maximum sur 30cm maximum.

Rampe d'accès :

– Paliers de repos aux extrémités des pentes, horizontaux avec aires de rotation de 150cm ;
– Double main-courante à 75cm et à 90cm du sol de part et d'autre du plan incliné ;
– Bordure de 5cm de haut sur toute la longueur de la rampe côté vide.

Obstacle :

– Prolongement jusqu'au sol de l'obstacle en saillie qui dépasse le mur de 20cm.

D'après l'article 415/1 du CWATUP

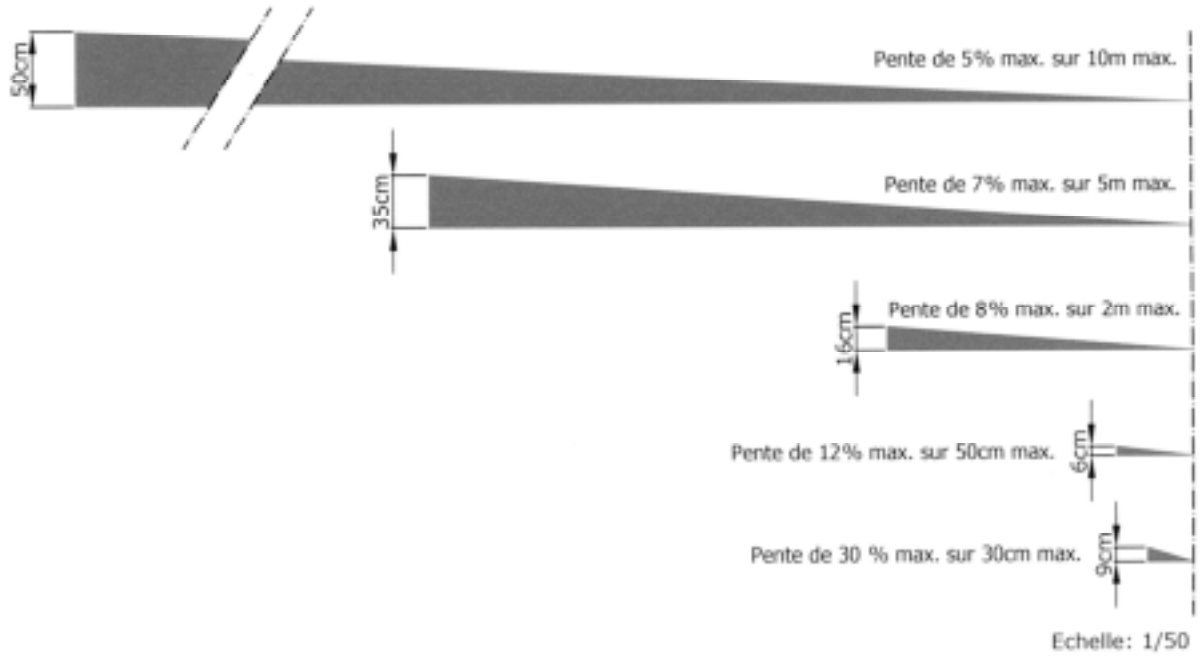

© PLAIN-PIED 2004

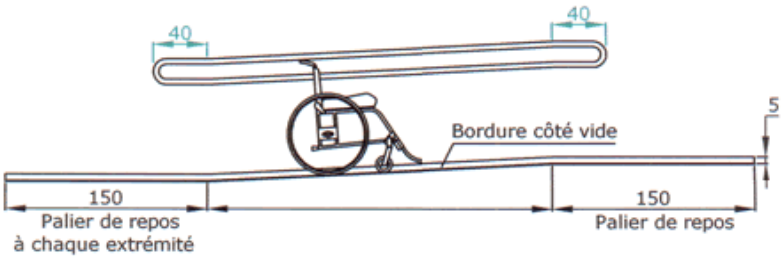

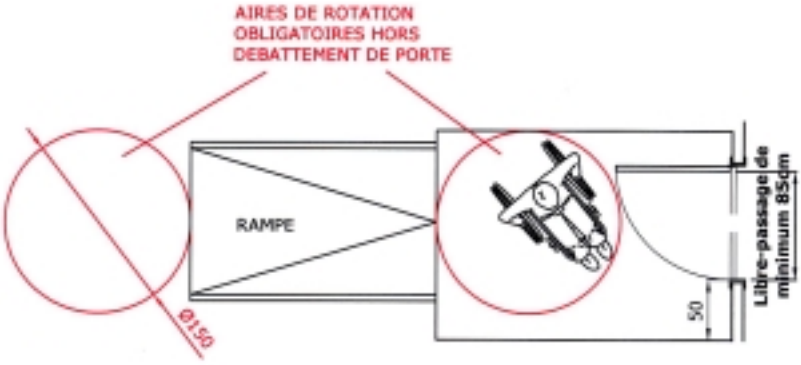

Seules les pentes de 5% peuvent être franchies en toute autonomie par une personne en chaise roulante. C'est pourquoi les pentes supérieures à 5% sont déconseillées.

Les mains courantes :

La main courante est de préhension aisée (idéalement de 4cm de diamètre)

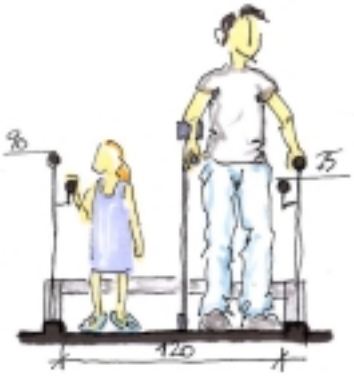

La seconde main courante sert à faciliter le déplacement des enfants, des personnes de petite taille, etc.

Les bords latéraux :

La bordure sert de repère pour la canne d'un malvoyant. Elle peut également bloquer la petite roue, le pied ou la canne.

Ce qui existe :

● *Conseillé*

Il est préférable qu'une rampe d'accès soit accompagnée d'un escalier pour laisser le choix du cheminement.

● *Déconseillé*

La différence de niveau est rattrapée par une pente qui constitue un danger :

- *largeur étroite de la pente ;*
- *côtés en biais.*

© PLAIN-PIED 2004

Obstacle :

- Prolongement jusqu'au sol de l'obstacle en saillie qui dépasse le mur de 20cm ;
- Aligner les obstacles ;
- Les avaloirs, les grilles d'arbres et le mobilier urbain sont hors cheminement.

Guidage des malvoyants :

- Lignes guides naturelles (façades, bordures, contrastes entre les matériaux, plantes odorantes, …) ou artificielles (dalles de conduite striées, …).

Signalétique :

- Pictogrammes, lettrages, couleurs adaptées, informations en braille, reliefs podotactiles.

Obstacles hors cheminement

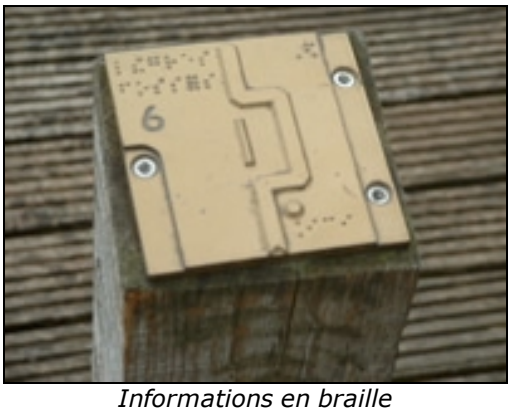

Informations en braille

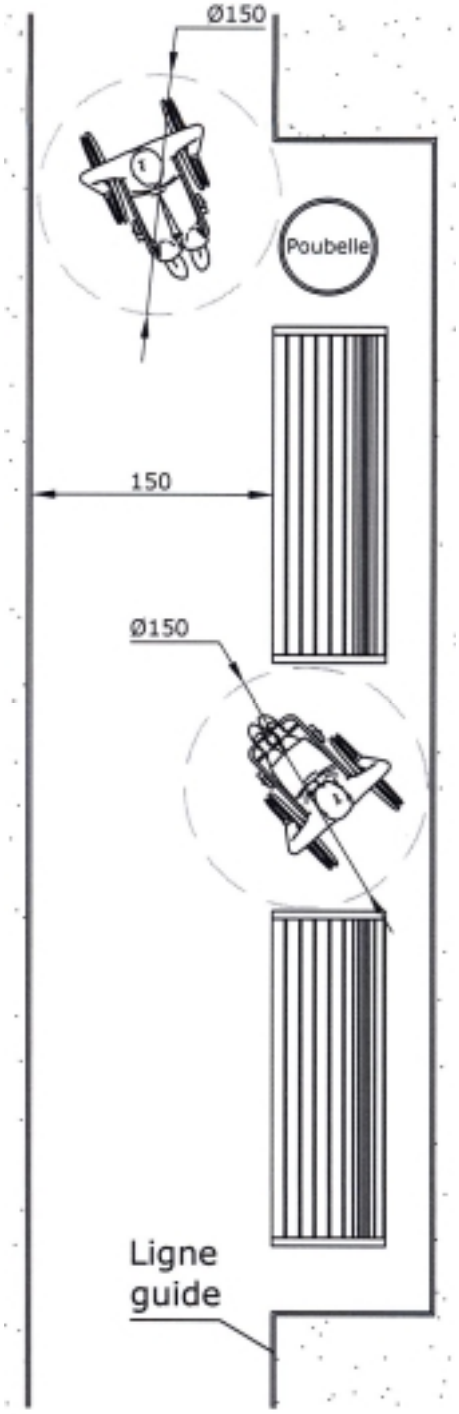

© PLAIN-PIED 2004

Les traversées :

- Prolongement logique du cheminement, perpendiculaire à la voirie ;
- Dalles de repérage ;
- Abaissement du trottoir, passage piéton de plain-pied.

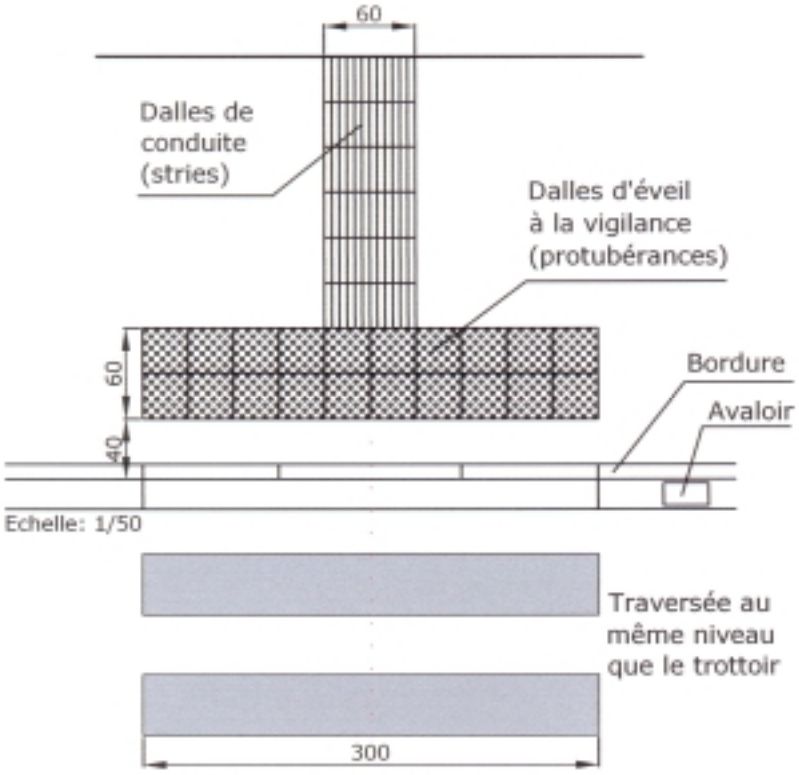

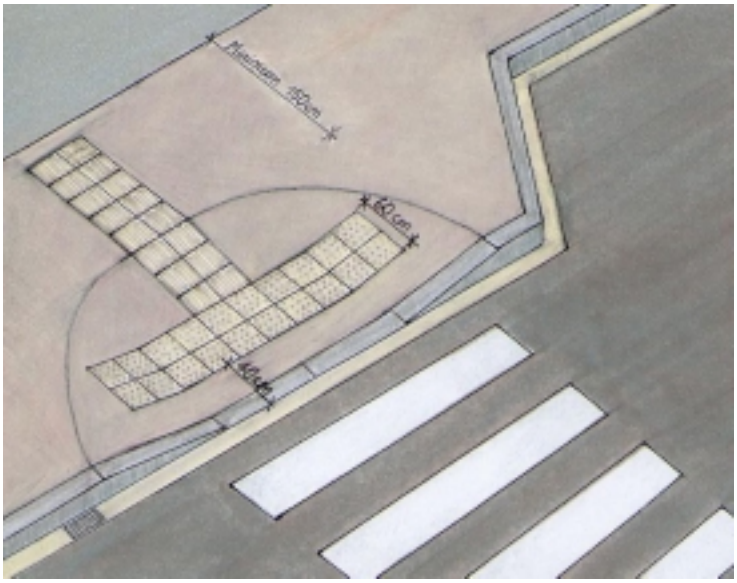

Ce qui existe :

● *Conseillé*

DALLE D'EVEIL A LA VIGILANCE :

dalle à protubérances avec plots en diagonale

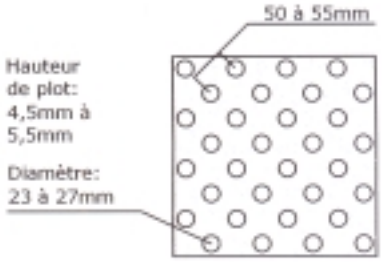

DALLE DE CONDUITE :

dalle striée

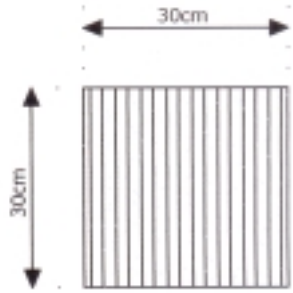

- *Bordure surbaissée ;*
- *Dalle d'éveil à la vigilance.*

© PLAIN-PIED 2004

Dimensions :

- Libre passage de minimum 85cm ;
- Prolongement du mur côté poignée de 50cm ;
- Aires de rotation de 150cm de diamètre hors débattement de porte.

Interdit :

- Portes à tambour à usage exclusif.

D'après l'article 415/2 du CWATUP

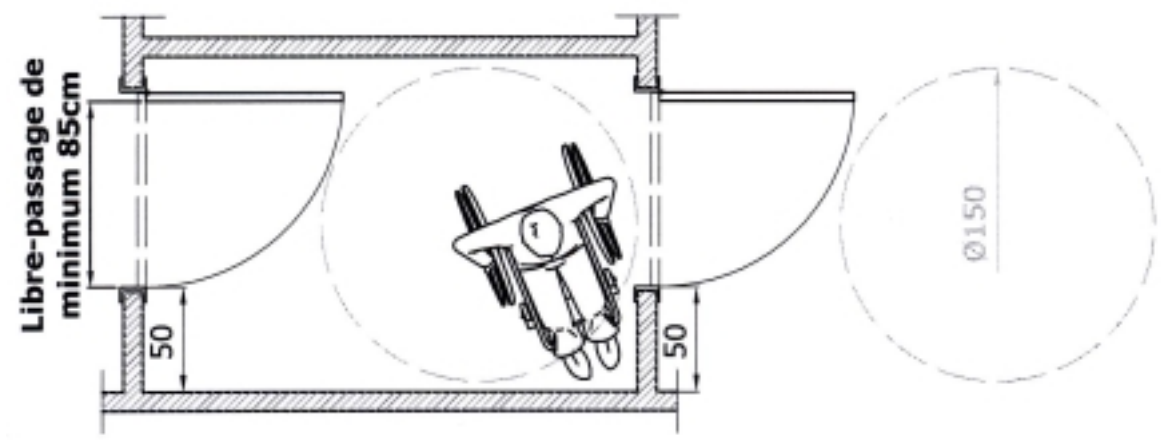

La distance de 50cm du côté de la poignée est nécessaire pour la manœuvre et l'accès à la poignée.

Voir également les illustrations en introduction des fiches techniques « comment ouvrir une porte ? »

- Les portes à tambour sont tolérées si une porte battante latérale est accessible constamment et non uniquement en cas d'incendie ;
- Cette porte latérale doit être bien signalée et décelable également pour les personnes aveugles (couleurs contrastées) ;
- Les portes à tambour doivent impérativement être munies d'un détecteur d'approche qui ralentit la vitesse de rotation. Les parois mobiles doivent être différenciées des parois fixes (exemple : bandes de couleur) ;
- Un bouton d'arrêt permet de stopper les portes en cas d'urgence.

© PLAIN-PIED 2004

Portes extérieures :

- Idéal : porte automatique avec temporisation ;
- Si vitrée : élément visuel à hauteur des yeux d'une personne debout et à hauteur des yeux du chien d'assistance ;

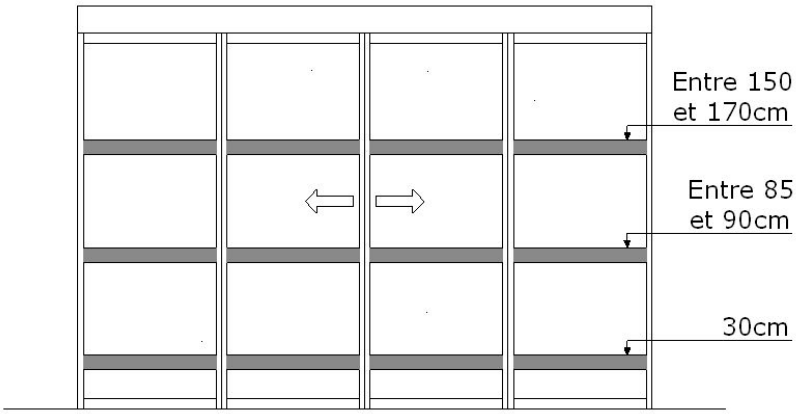

- Apposer le logo du « chien guide autorisé » et respecter les conditions inhérentes à l'accueil du chien dans le bâtiment (cf. asbl « EntreVues, chiens guides et mobilité ») ;
- Hauteur supérieure maximale du bouton poussoir ou du parlophone : entre 85cm et 90cm. Ne pas le positionner dans un coin. Il peut être installé sur une barrière à côté du cheminement ;
- Témoin lumineux confirmant l'appel et message textuel ;
- Entrée de plain-pied ;
- Paillasson encastré ou paillasson muni d'un revers en caoutchouc ;
- Pour l'écoulement des eaux, on prévoira des caniveaux de sol ou une faible pente ;
- Une porte d'entrée munie d'un auvent est conseillée pour les personnes à mobilité réduite ;

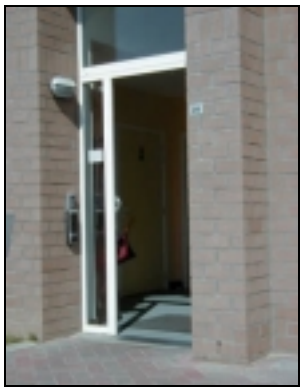

- L'entrée principale doit être indiquée si le bâtiment est complexe et qu'il comporte plusieurs entrées. Certains éléments architecturaux, traitements de matériaux, contrastes de couleurs peuvent aider à repérer aisément l'entrée principale (éviter une porte vitrée sur une façade vitrée).

Ce qui existe :

● *Conseillé*

Paillasson encastré :

Idéalement, sa longueur doit correspondre au développement du diamètre d'une chaise roulante (± 180cm).

Caniveau de sol :

La grille doit présenter des interstices inférieurs à 1cm.

● *Déconseillé*

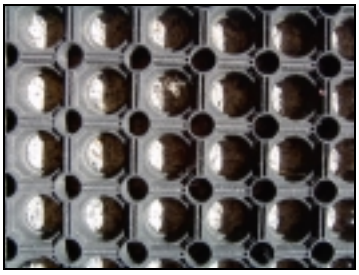

Ce modèle de paillasson ne convient pas pour des personnes appareillées (cannes, béquilles…)

© PLAIN-PIED 2004

Portes intérieures :

- Feuille de porte de 93cm pour un libre passage de 85cm ;
- Clenche de préhension aisée ;
- Hauteur des poignées : entre 70cm et 90cm.

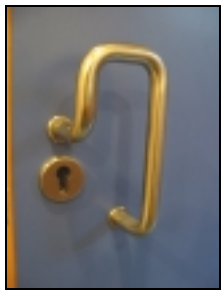

- Chambranle de couleur contrasté ;
- Code de couleur pour les portes ;
- Ferme-porte : résistance maximale de 5kg force, de préférence de type allégé et à action retardée.

Portes coulissantes :

- Pas de rail au sol ;
- Gain de place dans la pièce mais attention de bien compter 10cm en plus avec la poignée ;
- Poignée de préhension aisée : éviter la poignée de type bateau.

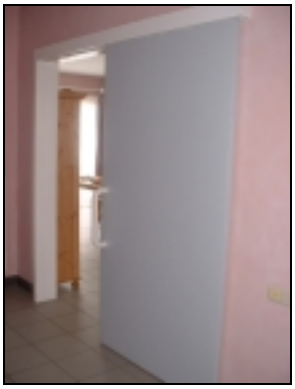

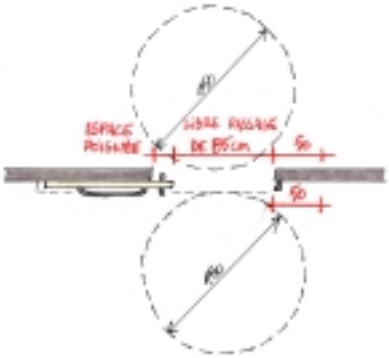

Déconseillé : *poignée de type « bateau ».*

Portes repliables :

- Elles doivent être aisément ouvrables. Les différents modèles que nous avons testés sont difficiles à manipuler.

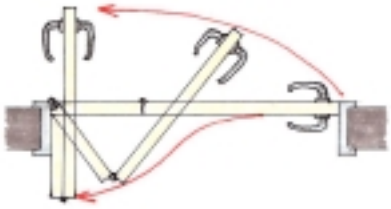

© PLAIN-PIED 2004

Finitions :

- Marches antidérapantes ;
- Palier : ton contrasté.

Main courante :

- Solide et continue de chaque côté ;
- Dépasse l'origine et l'extrémité de l'escalier de 40cm du côté du mur.

Sécurité :

- Dalles d'éveil à la vigilance au sommet de l'escalier à 50cm de la première marche.

D'après l'article 415/3 du CWATUP

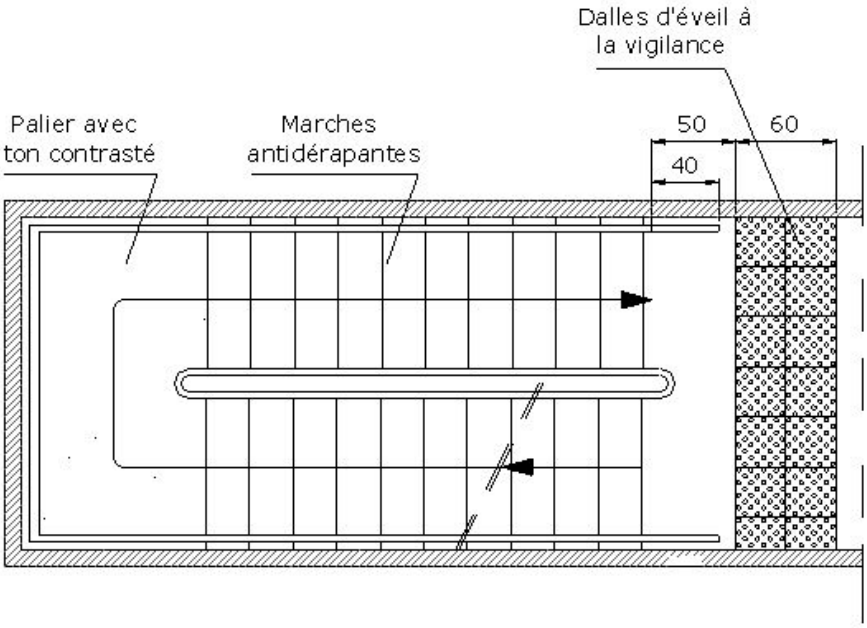

Dalles d'éveil à la vigilance.

© PLAIN-PIED 2004

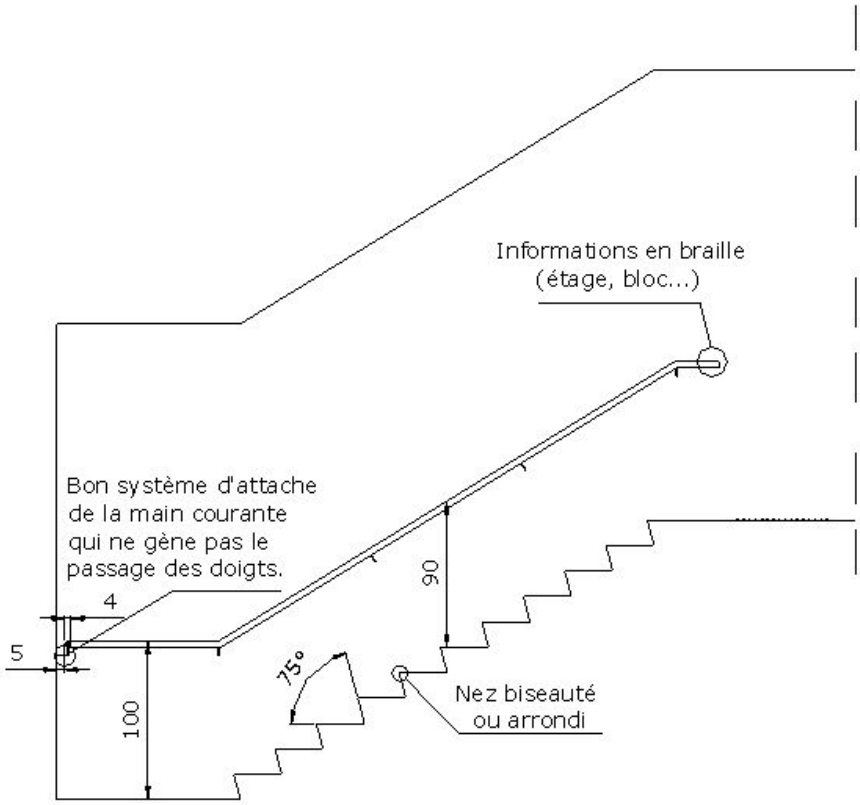

Marches et contremarches :

- Avoir une hauteur de marche maximale de 18cm ;
- Prévoir des contremarches pleines avec une inclinaison de 75 degrés ;
- Avoir des nez de marche arrondis ou biseautés, mais pas de nez débordants ;
- Choisir des revêtements mats et antidérapants ;
- Poser des nez de marche antidérapants et contrastants en favorisant la couleur jaune ;
- Palier : utiliser un ton contrasté afin d'identifier aisément la première et la dernière marche ;
- Module du pas : 1G+2H=60cm et 63cm. Le respect de ce module garantit à l'utilisateur un maximum de sécurité et de confort.

Marche palière d'une couleur contrastée.

Ce qui existe :

● *Conseillé*

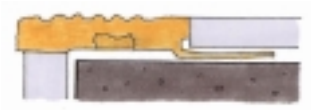

Nez de marche antidérapant. La couleur jaune est celle qui permet la meilleure visibilité.

Pour de longues volées, favoriser la couleur jaune sur le nez de la première et de la dernière marche de la volée. Un nez de couleur contrastée est placé sur les autres marches.

Pour les volées courtes (2 à 3 marches) favoriser la couleur jaune sur le nez de chaque marche.

Contremarche inclinée.

● *Déconseillé*

Eviter les escaliers sans contremarches car ils altèrent la perception des profondeurs.

© PLAIN-PIED 2004

- Un nez de marche trop saillant constitue un danger : le pied peut rester accroché lors de la montée ou le talon peut buter contre la contremarche lors de la descente.

Volées :

- Favoriser les escaliers droits. Eviter les marches rayonnantes et les escaliers en spirales ;
- Concevoir l'escalier de façon à ce que les portes s'ouvrent vers les marches montantes plutôt que vers les marches descendantes.

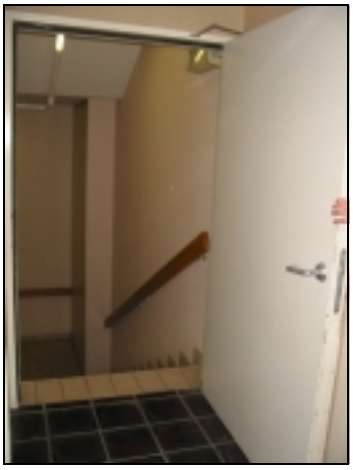

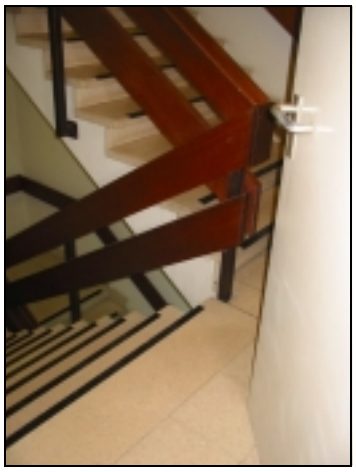

Situations très dangereuses

Orientation spatiale :

- La main courante permet de s'orienter tout le long d'un escalier et de détecter la première et la dernière marche.

C'est pourquoi elle doit :
- être continue sur chaque palier ;
- se prolonger de 40cm aux extrémités.

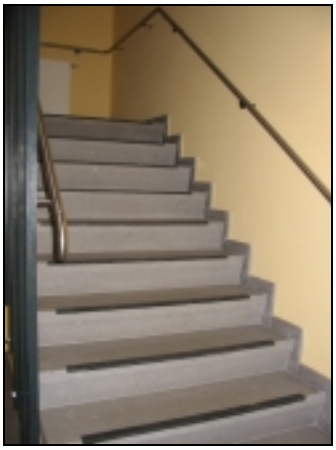

Mains courantes continues.

© PLAIN-PIED 2004

Main courante :

- Prévoir une main courante continue de chaque côté de l'escalier, y compris le long des paliers, avec un diamètre de 4cm à 5cm et un espace entre le mur et la main courante de 4cm à 6cm ;
- Les fixations n'entravent pas le passage de la main ;
- Choisir un ton contrasté par rapport au ton du mur ;
- Signaler les étages par un repérage en braille sur la main courante ;

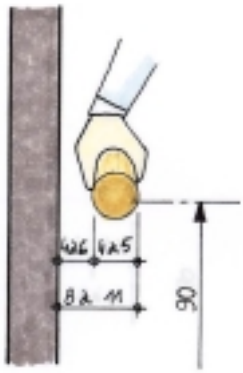

- Placer toujours une main courante débordante, même sur les petites volées (2 à 3 marches) ;
- Placer une main-courante intermédiaire quand la largeur de l'escalier est importante (supérieure à 220cm).

Espace ouvert sous escalier :

- Une hauteur libre insuffisante constitue un danger. L'accès à tout espace ayant une hauteur inférieure à 200 cm doit être bloqué sur tous les côtés par des éléments fixes détectables à la canne.

Remarque : un garde-corps assure la sécurité des personnes contre les chutes. Sa hauteur, sa forme et sa résistante mécanique doivent répondre aux normes en vigueur.

Eclairage :

- L'éclairage général de base est régulier et évite les zones d'ombre.

Signalisation :

- Repérage facile de la cage d'escalier ;
- Numérotation bien visible des paliers à chaque étage.

Ce qui existe :

● *Conseillé*

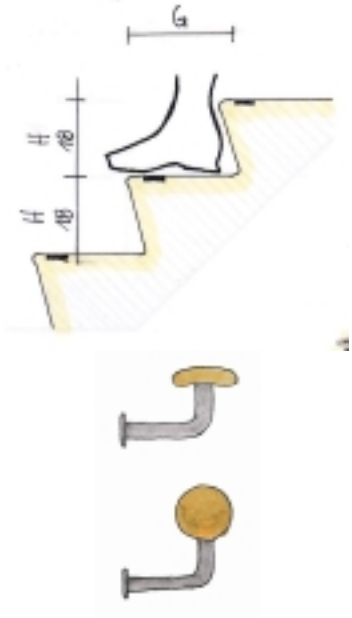

Mains courantes idéales

● *Déconseillé*

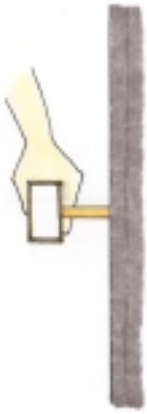

La fixation de la main courante entrave le passage de la main.

© PLAIN-PIED 2004

Accessible par des cheminements décrits à l'article 415/1.

D'après l'article 415/4 du CWATUP

Dimensions :

- Largeur minimale : 110cm ;
- Profondeur minimale : 140cm ;
- Portes, passage libre : 90cm.

Porte :

- Automatique et coulissante.

Boutons d'appel :

- Hauteur entre 80cm et 90cm du sol ;
- Face aux boutons : aire de rotation de 150cm ;
- Systèmes lumineux et vocaux.

Boutons de commande :

- Double série :
  - Une série avec une hauteur habituelle et inscription en braille ;
  - Pas de touches digitales ;
  - Une série avec une hauteur comprise entre 85cm et 90cm ;
  - Pose horizontale idéale.
- Boutons de 3cm de diamètre minimum ;
- Systèmes lumineux et vocaux ;
- Téléphone : hauteur comprise entre 85cm et 90cm ;
- Dispositif visuel.

Sécurité :

- Bouton « stop » : hauteur 130cm ;
- Ascenseur non verrouillé ;
- Signal auditif et lumineux pour le passage d'un étage ;
- Mise à niveau parfaitement de plain-pied.

D'après l'article 415/5 du CWATUP

© PLAIN-PIED 2004

Emplacement :

- Les ascenseurs doivent être facilement repérables dès l'entrée principale. Le parcours à suivre pour y accéder doit être renseigné par une signalétique claire ;
- Afin de faciliter la localisation des ascenseurs, l'environnement doit être traité de manière identique à chaque étage.

Palier devant l'ascenseur :

- Accès et aire de manœuvre : prévoir une aire de manœuvre de 150cm de diamètre devant les boutons d'appel.

Boutons d'appel :

- Les boutons sont munis d'un voyant lumineux s'allumant dès que l'appel a été enregistré ;
- Ils sont marqués d'une flèche en relief correspondant au sens de déplacement de l'ascenseur ;
- Leur emplacement est uniforme d'un étage à l'autre afin que leur localisation soit prévisible.

Eclairage :

- L'éclairage des zones palières doit être d'une intensité lumineuse semblable à celle de la zone de circulation ;
- Un éclairage doit être dirigé vers les boutons d'appel et la signalétique afin de faciliter leur repérage ;
- L'éclairage intérieur de la cabine est uniforme et orienté de façon à éviter l'éblouissement.

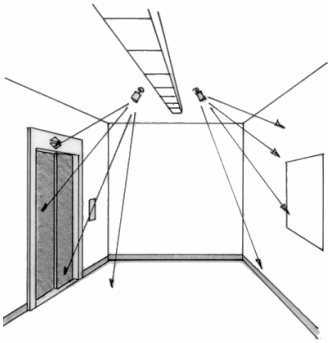

Eclairage dirigé vers les informations.

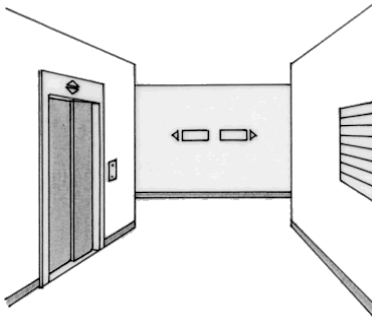

Signalétique simple, claire et uniforme.

Signalétique :

- La signalétique doit être placée à chaque palier, en face de la porte de l'ascenseur et elle doit comporter le numéro de l'étage, une liste des services ainsi que des informations directionnelles.

Porte :

- Les portes sont automatiques et coulissantes avec une temporisation minimale de 6 secondes et des bords sensibles au contact ;
- Elles ont de préférence une couleur contrastant avec celle des murs adjacents.

Ce qui existe :

● *Conseillé*

Localisation aisée : direction donnée par le marquage au sol, l'éclairage, cadre de couleur autour de la porte de l'ascenseur.

Boutons d'appel munis de voyants lumineux et de flèches en relief.

● *Déconseillé*

Porte à tirer et bouton d'appel difficilement accessible.

© PLAIN-PIED 2004

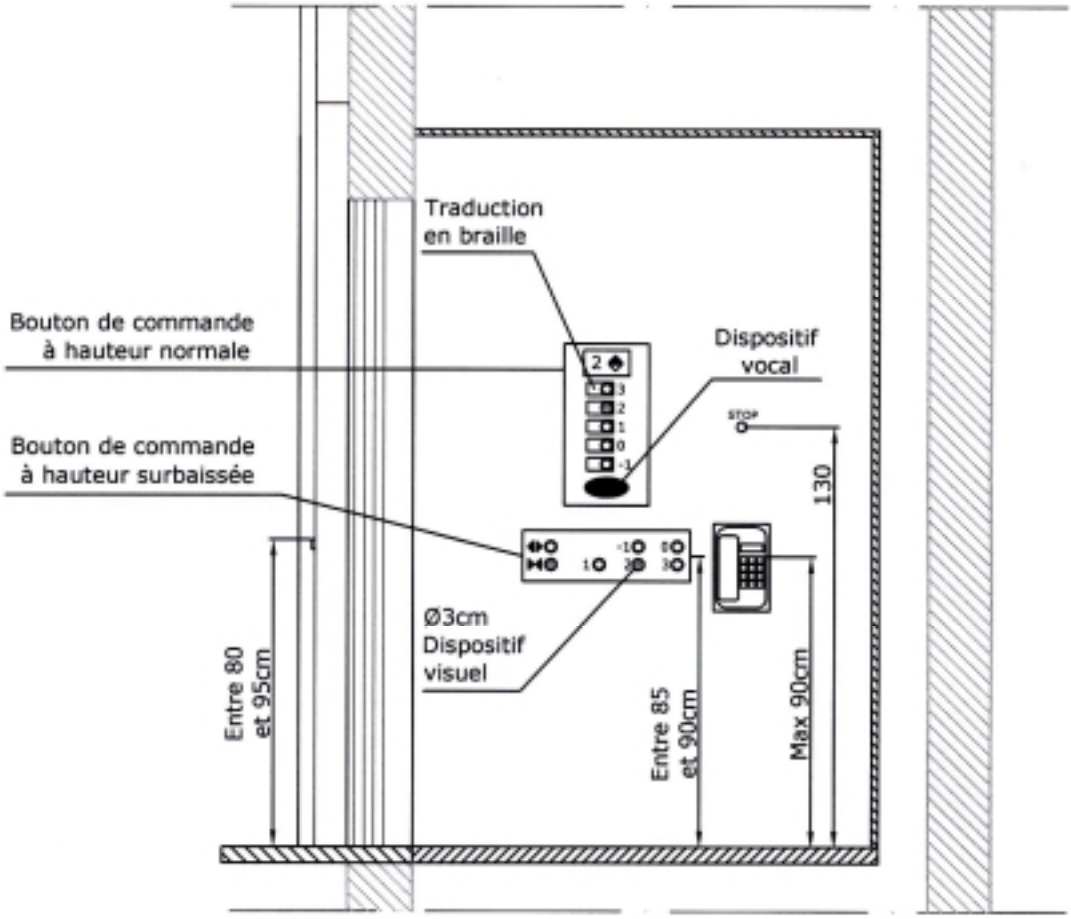

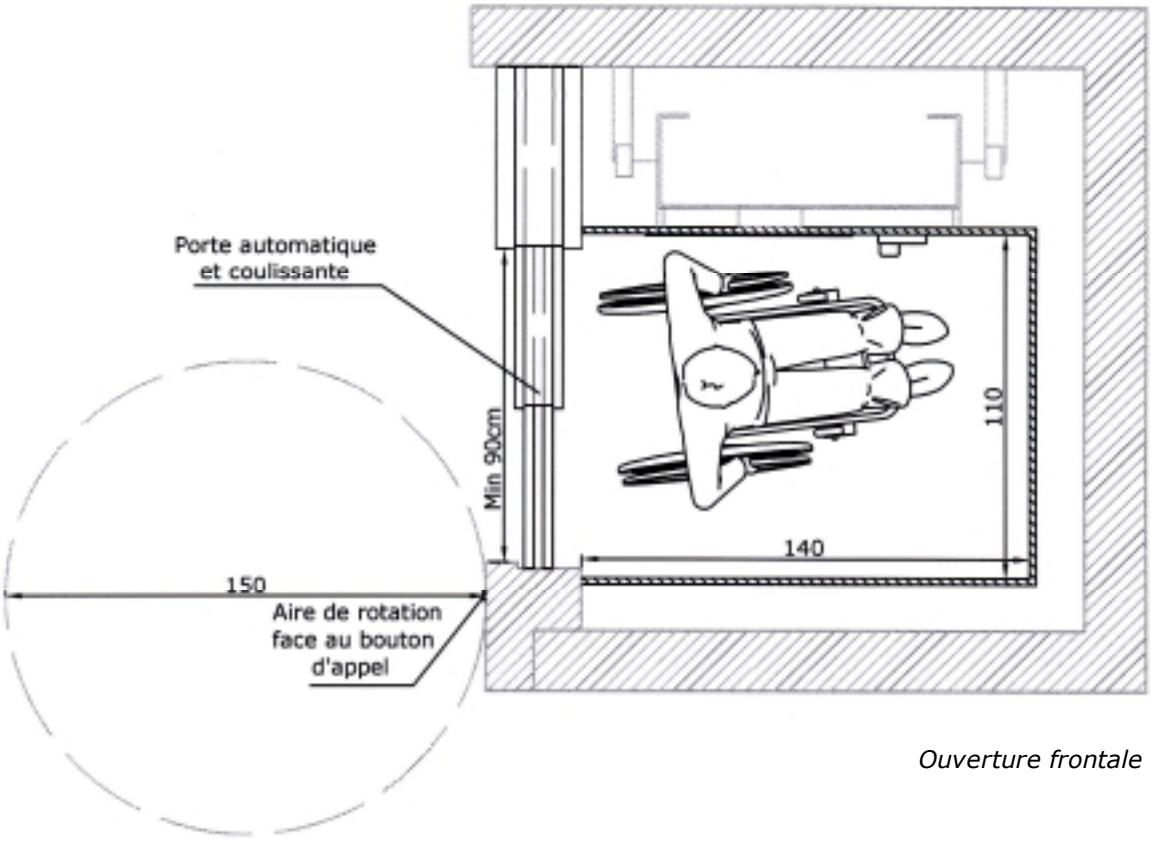

Ouverture frontale

© PLAIN-PIED 2004

Dimensions intérieures :

- La profondeur de 140cm doit toujours être la dimension face à la porte. Par exemple : 2 portes à 90° : dimensions intérieures : 140cm x 140cm.

Boutons de commande :

- Les boutons de commande doivent avoir un diamètre de 3cm minimum et être accompagnés de symboles et de caractères visuels et tactiles (chiffres en relief, inscriptions en braille, voyants lumineux) ;
- Ne pas utiliser de touches digitales ;
- L'indicateur annonçant les étages doit être visuel et sonore. Il doit être situé au-dessus de la porte et au-dessous des boutons de commande.

Finitions :

- Le sol est couvert d'un revêtement antidérapant et doit avoir un fini mat ;
- La couleur du sol doit être contrastée par rapport à la couleur des murs ;
- Les parois sans portes sont munies d'une main courante de couleur contrastée fixée entre 85cm et 100cm du sol ;
- Quand l'ascenseur dessert plus de quatre étages, prévoir un siège rabattable avec une hauteur d'assise située entre 45cm et 50cm du sol.

Sécurité :

- Un signal sonore pour indiquer l'arrivée de l'ascenseur, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la cabine ;
- Un timbre pour indiquer la direction de l'ascenseur (un coup pour monter et deux coups pour descendre) ;
- Un signal sonore pour indiquer chaque passage d'étage ;
- Une synthèse vocale peut remplacer avantageusement le signal sonore en annonçant verbalement les étages.

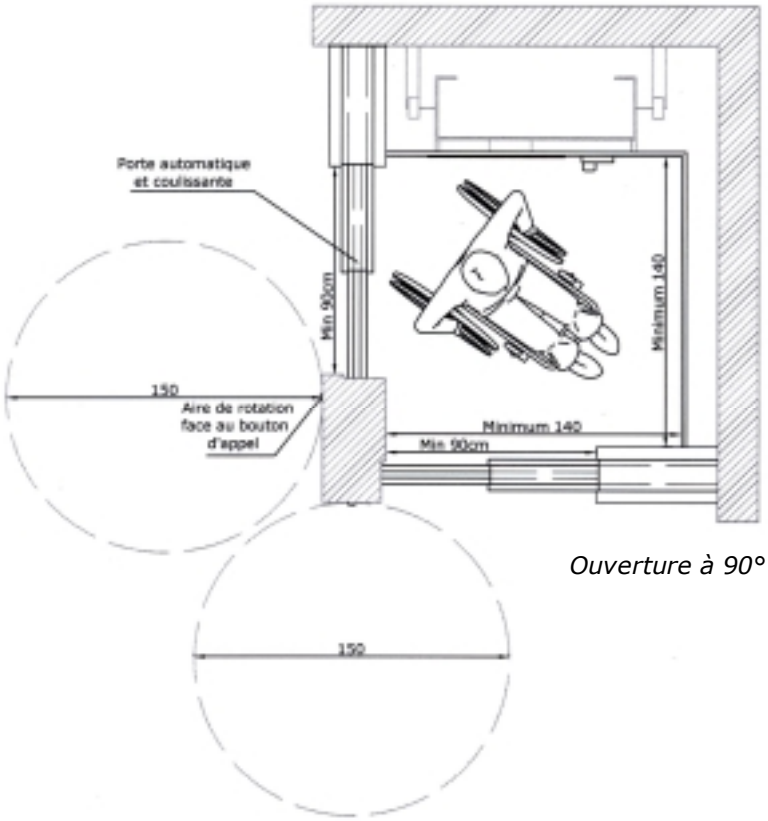

Ouverture à 90°

Ce qui existe :

● *Conseillé*

Boutons de commande avec inscription en braille et voyant lumineux.

Boutons de 3cm de diamètre.

● *Déconseillé*

Touches digitales.

© PLAIN-PIED 2004

Nombre :

– Un guichet adapté par zone de guichet.

Dimensions :

– Tablette horizontale :
– Hauteur face supérieur : 80cm.
– Hauteur face inférieure : 75cm.
– Profondeur : 60cm minimum.

D'après l'article 415/6 du CWATUP

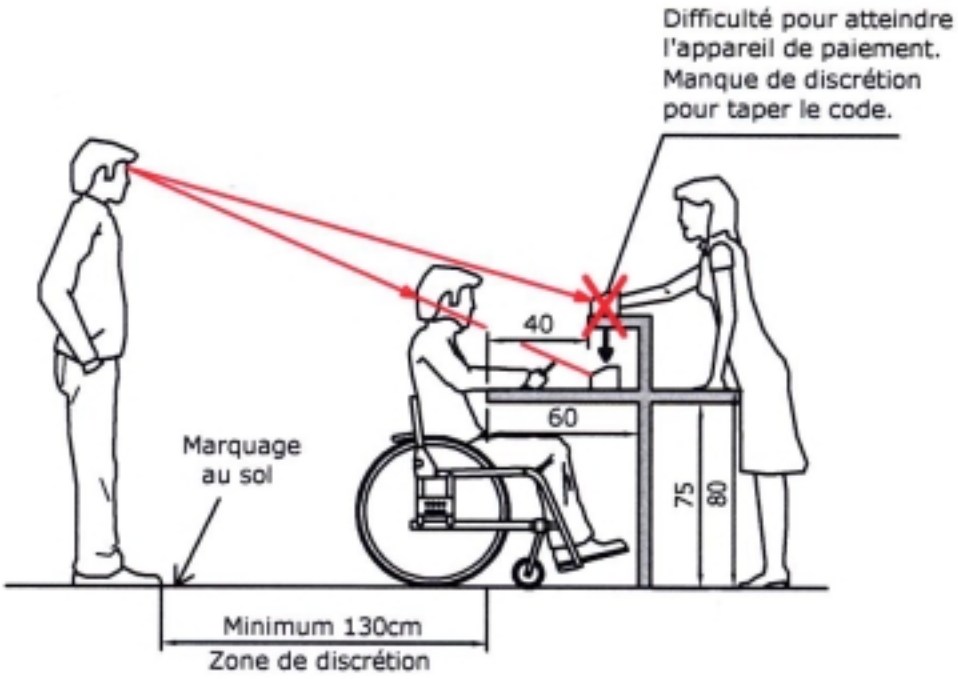

Guichets ouverts

© PLAIN-PIED 2004

Guichets d'accueil :

- Situé face à la porte d'entrée ou perpendiculairement à celle-ci ;
- C'est le lieu central à partir duquel les personnes sont orientées vers les différentes fonctions du bâtiment ;
- Pour les personnes aveugles, doubler les informations en braille.

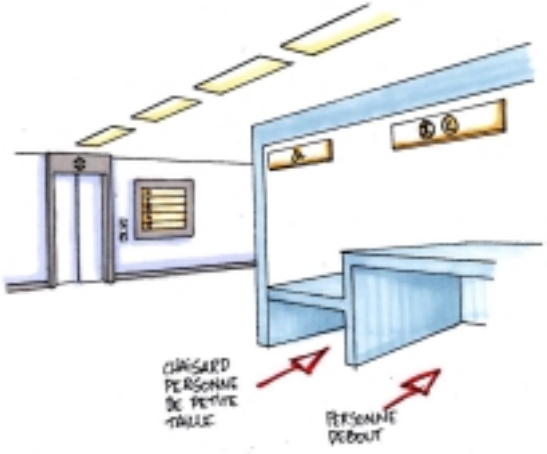

Bureaux :

- Tous les bureaux destinés à recevoir des patients doivent être conformes aux normes de l'art.415/6.

Information orale :

- Formation du personnel à la langue des signes.

Documents écrits :

- Toute information destinée au grand public (documents d'admission, règlement…) doit être disponible sur formats adaptés pour aveugles et malvoyants (braille, cassette audio, grands caractères, disquettes et cd-rom…) ;
- L'information disponible sur Internet ou sur borne interactive doit être accessible aux personnes aveugles et malvoyantes ;
- Les claviers numériques (bancontact, téléphone…) ont les chiffres « 1 à 9 » disposés en carré alignés de gauche à droite ; le chiffre « 5 » central est pourvu d'un repère en relief. La touche « zéro » se situe sous celle du « 8 ».
  Les informations qui s'affichent sont doublées d'une synthèse vocale.

Finitions :

Le comptoir d'accueil doit avoir :

- une finition mate (non réfléchissante ou brillante) ;
- une signalisation dont la police de caractère est déterminée en fonction de la distance ;
- un éclairage général et/ou dirigé d'une intensité lumineuse suffisante ;
- être d'une couleur contrastée avec l'environnement immédiat.

Ce qui existe :

● *Conseillé*

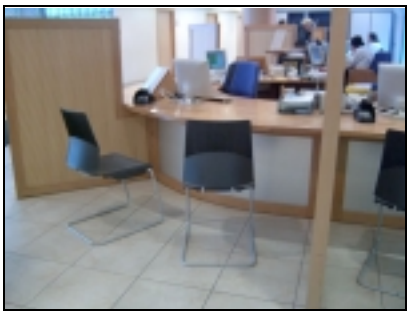

Guichet ouvert, bien éclairé. Les deux interlocuteurs sont au même niveau. Des parois séparent les différents guichets pour plus de discrétion lors d'un paiement.

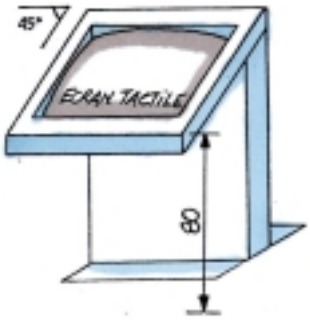

Borne accessible aux personnes en chaise roulante ou de petite taille. Elle doit être doublée d'un système vocal pour les personnes aveugles.

● *Déconseillé*

Le panneau de protection représente un obstacle pour le positionnement des personnes en chaise roulante.

© PLAIN-PIED 2004

Service des urgences :

- Etablir une procédure pour répondre aux appels (fax, sms, e-mails…). La demande doit immédiatement être prise en charge de jour comme de nuit ;
- Si aucun membre du personnel présent dans le service ne parle la langue des signes, il doit être possible de faire appel à une personne extérieure qui la maîtrise.

Dans certains cas, des guichets vitrés sont nécessaires pour des raisons de sécurité.

Finitions :

- Un vitrage antireflet aide les personnes malvoyantes à communiquer ;
- Un hygiaphone ou un amplificateur vocal est nécessaire pour tout le monde et particulièrement pour les personnes malentendantes ;
- Une sonnerie d'appel avec témoin lumineux confirme la demande.

Comportement :

- Parler face à l'interlocuteur en le regardant pour aider les personnes sourdes ou malentendantes à avoir une meilleure lecture labiale.

Emplacement :

- Les guichets sont placés correctement par rapport aux sources lumineuses (éclairage, fenêtres, …) pour éviter l'éblouissement sur les vitres et l'effet de contre-jour.

© PLAIN-PIED 2004

Systèmes d'information interne :

– Utilisation de haut-parleur : rendre le message visuel.
– Utilisation du système sonore d'alerte : doublé d'un signal lumineux.

D'après l'article 415/7 du CWATUP

La signalétique liée à la sécurité incendie doit être **visuelle**, **sonore et tactile.**

Les personnes aveugles et malvoyantes :

- Pour les personnes aveugles, créer une signalétique associant des textes en braille et des plans en relief ;
- Les personnes qui ne savent pas lire le braille et qui n'ont pas une sensibilité suffisante pour comprendre un message au toucher (en relief) ont besoin d'informations sonores pour :
    - L'alarme incendie ;
    - L'ouverture et la fermeture de portes automatiques (entrée, ascenseur…) ;
    - L'appel d'un nom ou d'un numéro (ordre de passage).

Les personnes sourdes et malentendantes :

- Pour les personnes sourdes et malentendantes, il est indispensable de doubler les messages sonores par une information visuelle ;
- Cette suppléance visuelle peut-être :
    - De l'affichage adapté, des symboles, … ;
    - Des témoins lumineux (différentes couleurs) ;
    - Des lampes clignotantes.
- En milieu hospitalier, les difficultés de communication sont souvent plus grandes dans les **salles d'attente**, car ces endroits sont généralement bruyants (conversations aux guichets, sonneries de téléphone, télévision…) ;
- Nous conseillons dans ces zones :
    - De favoriser les matériaux absorbants ;
    - De transformer les messages sonores en signaux lumineux : appel d'un nom ou d'un numéro, ordre de passage, alarme incendie, annonces des heures de visite… ;
    - D'équiper le local d'une boucle magnétique.

Dans les chambres :

- Signaler la présence d'une personne malentendante en plaçant un pictogramme sur le dossier médical ;
- Munir la télévision du télétexte ;
- Equiper le téléphone d'une boucle magnétique ;
- Former et informer le personnel.

Accès aux urgences :

- Le vidéo-parlophone peut être utilisé pour les personnes sourdes ou malentendantes (suppléance visuelle, auditive, boucle magnétique).

© PLAIN-PIED 2004

Dimensions :

– Hauteur de l'ouverture comprise entre 85cm et 90cm du sol.

D'après l'article 415/8 du CWATUP

- Placer la boîte aux lettres près de l'entrée ou près d'un guichet ;
- Indiquer par un pictogramme où elle se situe ;
- L'ouverture doit être d'au moins 23cm x 3cm ;
- Placer une tablette aux normes (art. 415/6) à côté de la boîte aux lettres ;
- Si elle dépasse de plus de 20cm du mur, la prolonger jusqu'au sol pour les personnes malvoyantes ou aveugles ;
- La boîte à suggestions doit respecter les mêmes prescriptions.

© PLAIN-PIED 2004

TELEPHONE

Nombre :

– Au moins un appareil adapté.

Dimensions :

– Appareil posé sur une tablette ;
– Espace sous la tablette : 60cm de profondeur ;
– Hauteur supérieure de la tablette : 80cm ;
– Hauteur inférieure de la tablette : 75cm ;
– Largeur de la tablette : 50cm de part et d'autre de l'appareil ;
– Débordement par rapport à la face de l'appareil de 15cm minimum et 20cm maximum ;
– Hauteur du dispositif le plus haut à manipuler : 50cm maximum par rapport à la tablette ;
– Clavier numérique :
– Chiffres de « 1 à 9 » disposés en carrés (A) ;
– Le « 5 » central comporte un repère en relief (B) ;
– Le « 0 » est sous le « 8 » (C) ;
– Les informations qui s'affichent sont doublées d'une synthèse vocale (D) ;
– Pas de siège fixé devant l'appareil.

DISTRIBUTEUR

Nombre :

– Au moins un appareil adapté.

Pose :

– Si l'appareil est posé sur un socle, le niveau est rattrapé par une pente (conforme à l'art. 415/1).

D'après l'article 415/9 du CWATUP

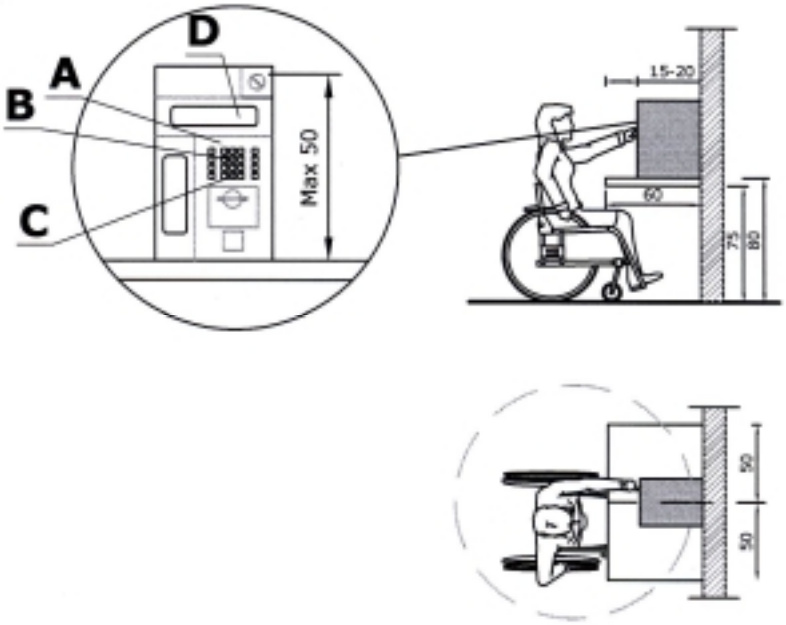

© PLAIN-PIED 2004

TELEPHONES

Emplacement :

- Placer le téléphone en dehors du cheminement ;
- Le téléphone suspendu au mur doit comporter des éléments qui descendent jusqu'au sol pour être détectables à la canne ;
- Protéger le téléphone des bruits de fond ;
- L'aire d'approche devant l'appareil doit être de minimum 150cm ;
- Indiquer si il y a :
    - Un téléphone muni d'un contrôle de volume variable pour personnes malentendantes ;

    - Un téléphone avec téléscripteur.

Cabine :

- Un espace libre de 110cm x 140cm est nécessaire devant l'appareil ;
- La porte s'ouvre vers l'extérieur ;
- Les portes « va-et-vient » sont déconseillées ;
- Le passage libre est de 90cm ;
- L'accès est de plain-pied ;
- Les sources d'éblouissement et les reflets sur le téléphone sont à éviter.

Signalétique :

- Identifier la présence et la localisation par les pictogrammes d'accessibilité appropriés.

© PLAIN-PIED 2004

DISTRIBUTEURS

Dimensions :

- L'accessibilité des produits se situe entre 40cm et 140cm ;
- La hauteur des boutons de commande se situe entre 90cm et 120cm ;
- L'aire de rotation devant l'appareil est de 150cm.

Caractéristiques :

- Les angles aigus sont à proscrire ;
- Favoriser les grandes touches de couleur contrastée ;
- Regrouper les appareils à plusieurs endroits accessibles.

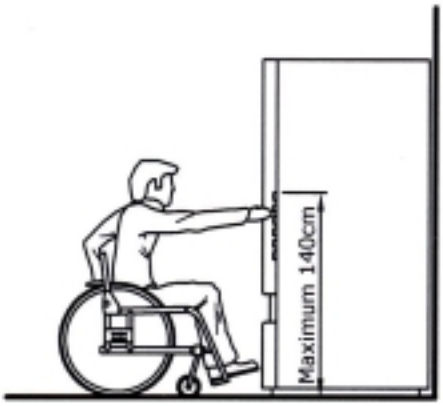

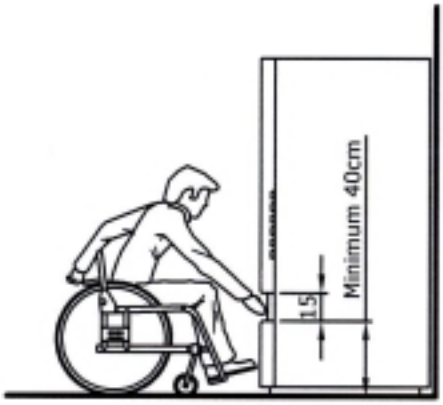

Touches de grande dimension,
accessibilité du produit

© PLAIN-PIED 2004

Nombre :

- Une toilette accessible dans chaque bloc sanitaire ;
- L'accès ne doit pas être strictement réservé.

Dimensions :

- Local de 150cm x 150cm ;
- Espace libre de 110cm d'un côté de l'axe du wc et dans l'axe de la porte ;
- Hauteur du siège : 50cm.

Porte :

- Ouverture vers l'extérieur ;
- Passage libre de 85cm minimum ;
- Pas de verrouillage de l'extérieur ;
- Côté intérieur, lisse horizontale placée à 90cm du sol.

Poignées rabattables :

- Deux poignées rabattables à 35cm de l'axe de la cuvette ;
- Longueur : 90cm ;
- Hauteur : 80cm.

Lavabo :

- En dehors de la cabine wc si elle fait 150cm x 150cm ;
- Hauteur : 80cm ;
- Profondeur : 60cm.

D'après l'article 415/10 du CWATUP

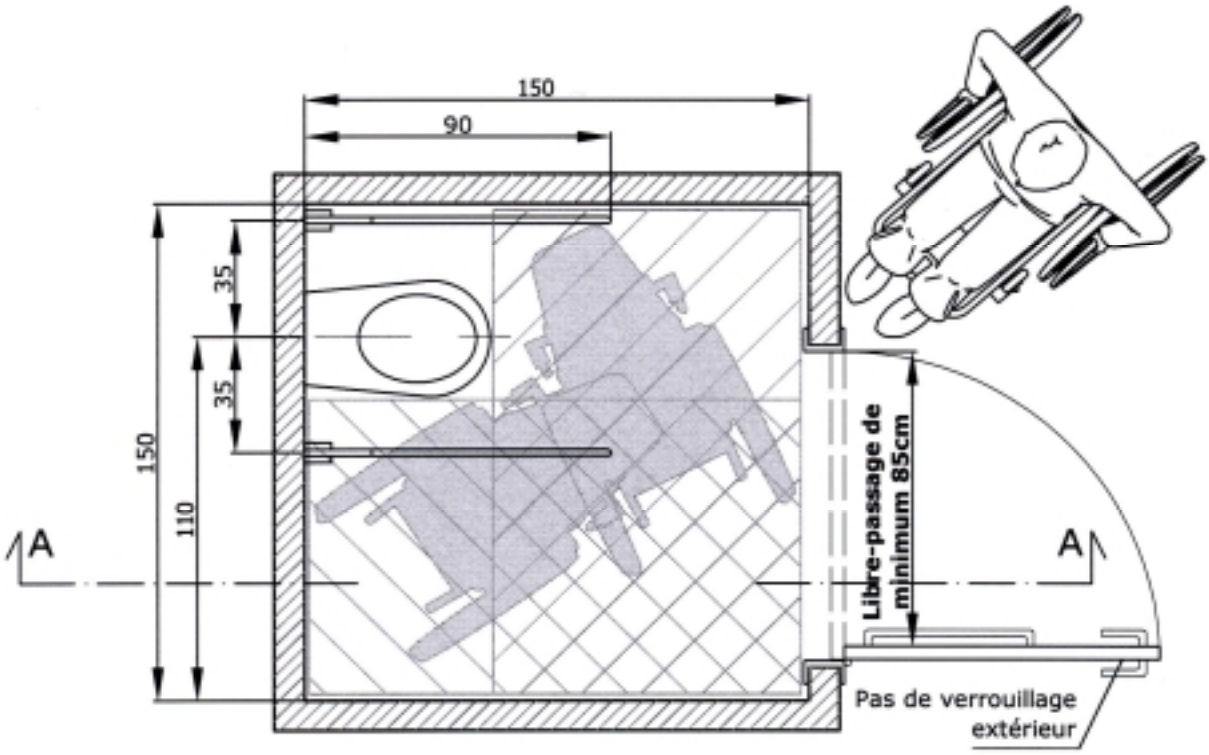

© PLAIN-PIED 2004

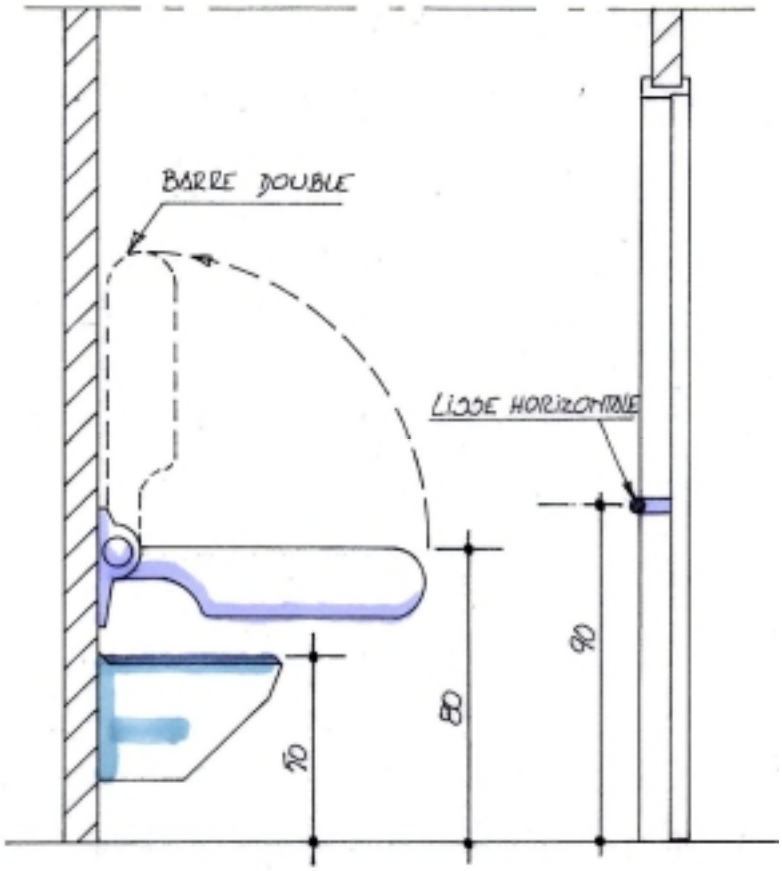

Ce qui existe :

● *Conseillé*

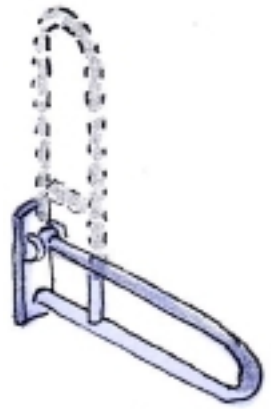

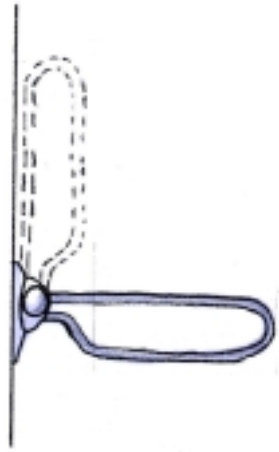

Barre double :

Barre supérieure : barre d'aide au transfert.

Barre inférieure : barre d'aide en position assise.

● *Déconseillé*

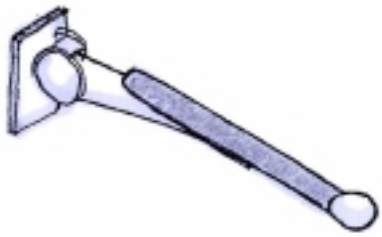

La surface d'appui non plane sur toute la longueur de la barre crée un obstacle.

Barre trop incurvée

© PLAIN-PIED 2004

Porte :

- Pictogramme sur la porte du côté extérieur situé à 150cm ;
- Afin de protéger le bas des portes contre les coups des repose-pieds lors de la manœuvre d'ouverture et de fermeture de celles-ci, placer des plaques de protection sur chaque face ;
- Clenche à 105cm et bouton de condamnation à 90cm ;
- Lisse horizontale à 90cm. Longueur de ±45cm afin de ne pas gêner le mouvement d'ouverture et de fermeture du bouton de condamnation et de la clenche.

Couleur :

- Clenche de couleur contrastée par rapport à la feuille de porte ;
- Cadre de porte de couleur contrastée.

Signalisation :

- Signalisation facilement repérable, présente sur le cheminement et sur la porte des wc ;
- Doubler l'information en utilisant des pictogrammes.

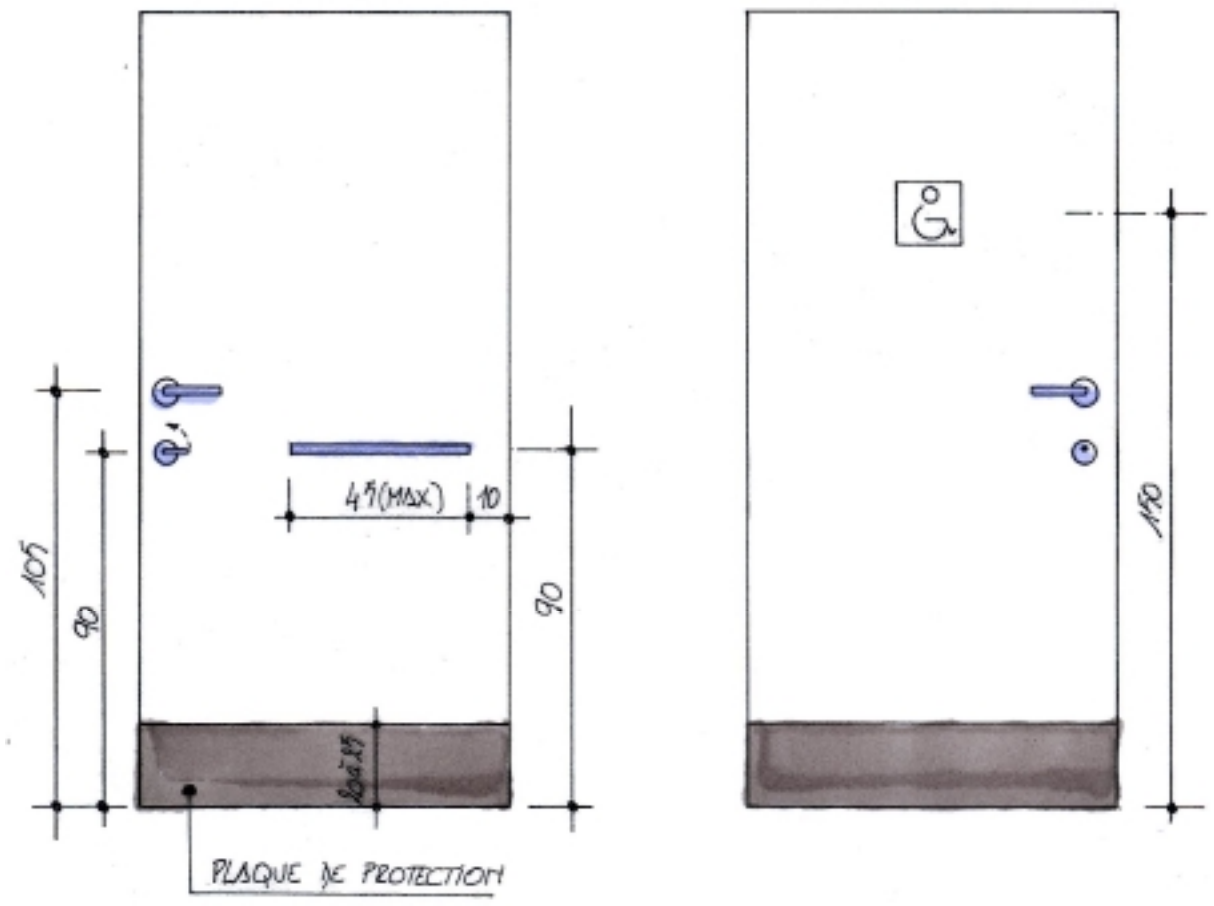

© PLAIN-PIED 2004

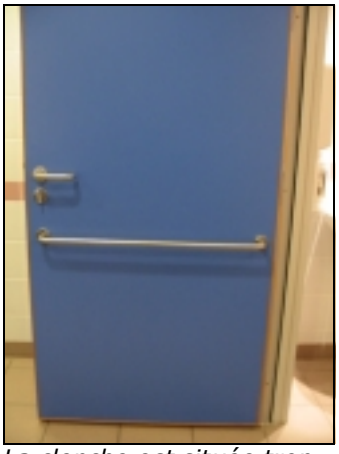

La clenche est située trop haut. La lisse doit être à même hauteur que la clenche et sa longueur doit être réduite.

Information doublée de pictogrammes.

Ce qui existe :

● *Conseillé*

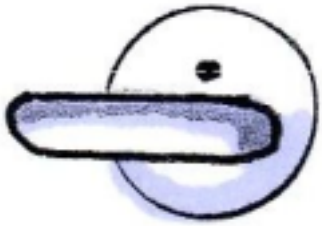

Bouton de condamnation qui privilégie la préhension globale.

● *Déconseillé*

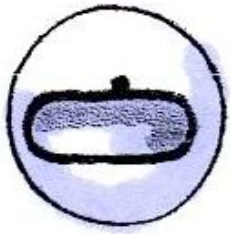

Bouton de condamnation de préhension malaisée.

© PLAIN-PIED 2004

Toilette avec réservoir de chasse encastré

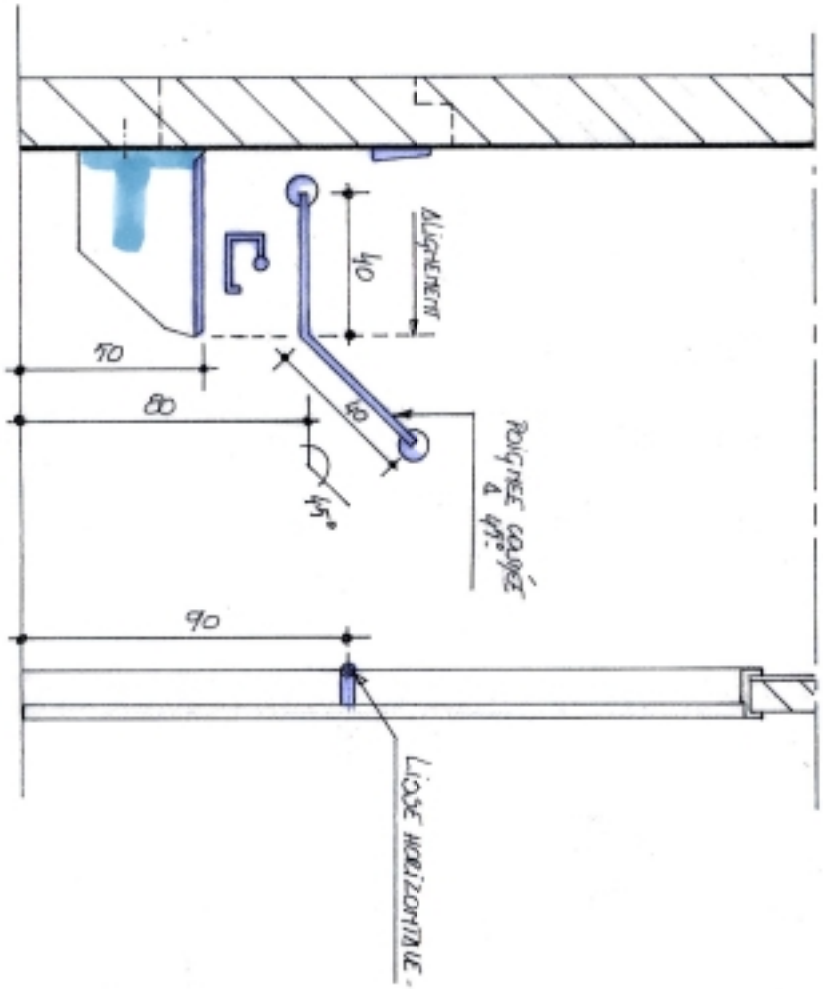

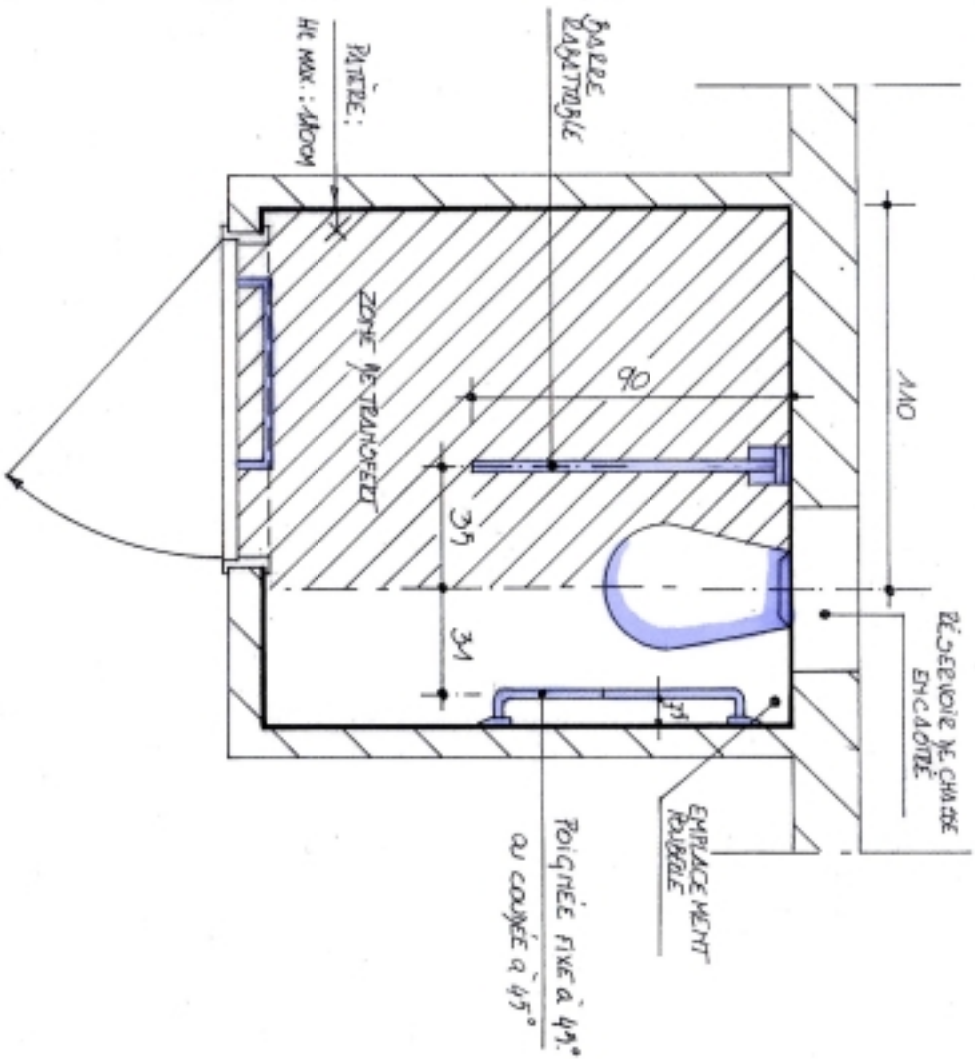

© PLAIN-PIED 2004

Nombre :

- Une toilette adaptée dans chaque toilette Homme/Dame.

Accessoires :

- Idéal : cuvette suspendue ;
- Une barre d'appui fixée au mur latéral limite l'encombrement. Dans ce cas, choisir soit une barre coudée à 45°, soit une barre obliquée à 45° ;
- Le papier wc est facilement accessible (exemple : accroché à la barre d'appui) ;
- Patère située entre 100cm et 120cm.

Ce qui existe :

● *Conseillé*

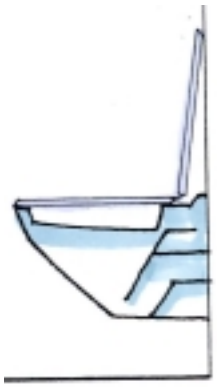

Réservoir de chasse encastré : Utiliser les modèles conçus pour « personnes âgées » car seuls ces modèles permettent de poser la cuvette à une hauteur de 48cm.

● *Déconseillé*

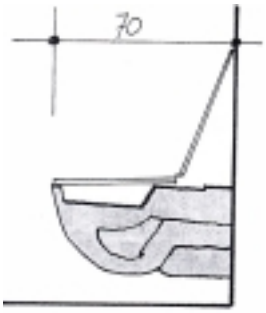

Il est indispensable de conserver un angle de 90° entre la lunette du wc et l'abattant pour toutes les personnes qui ne peuvent maintenir une position assise sans appui.

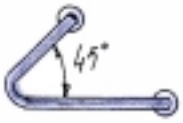

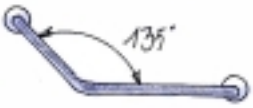

Ces poignées sont destinées à des besoins particuliers et ne conviennent pas au plus grand nombre.

© PLAIN-PIED 2004

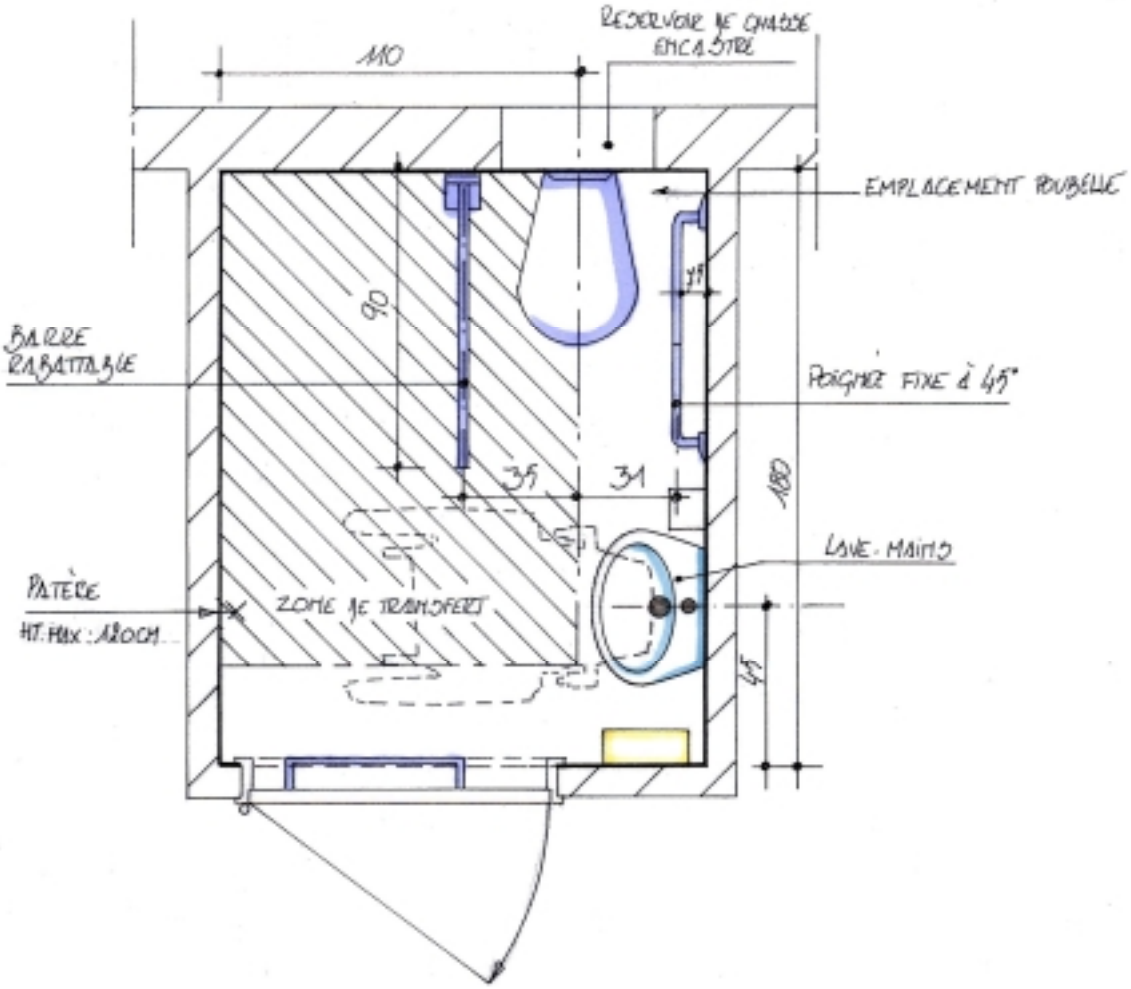

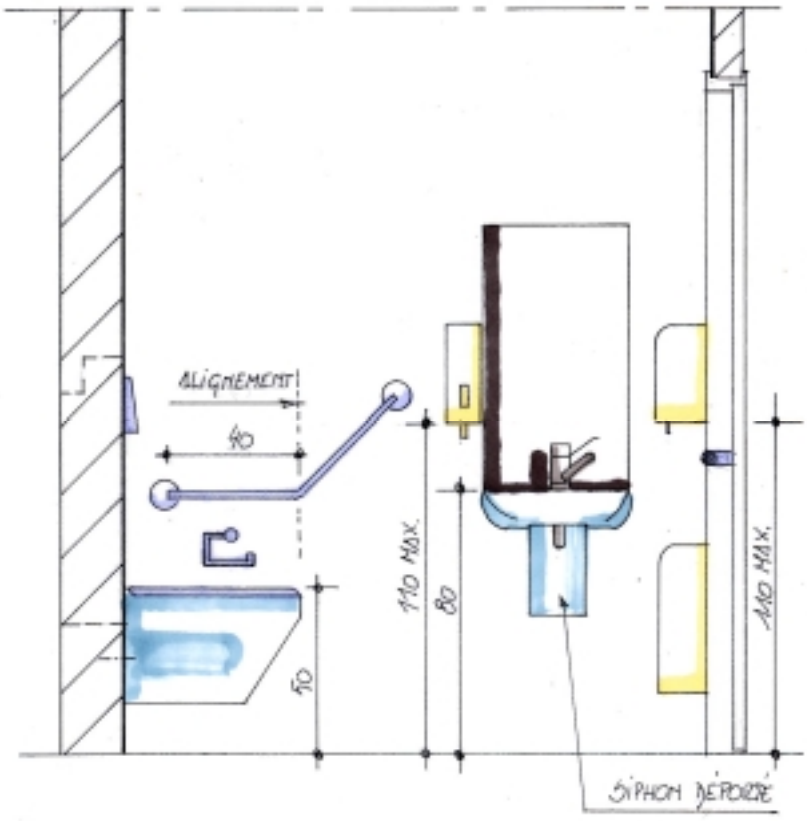

© PLAIN-PIED 2004

Lave-mains :

- Choisir un lave-mains de forme arrondie ;
- Hauteur : 80cm ;
- Profondeur : 45cm ;
- Axe par rapport au mur latéral : 45cm minimum ;
- Siphon déporté et encastré ou cache siphon ;
- Privilégier les modèles avec trop-plein.

Siphon déporté

Robinetterie :

- Idéal : à commande électronique par infrarouge ;
- La préhension d'un levier allongé est plus facile.

Levier allongé de préhension aisée

Miroir :

- Miroir fixe dont le bord inférieur se situe à 80cm du sol.

Ce qui existe :

● *Déconseillé*

Les miroirs inclinables sont déconseillés dans les bâtiments publics car leur mécanisme est souvent fragile.

© PLAIN-PIED 2004

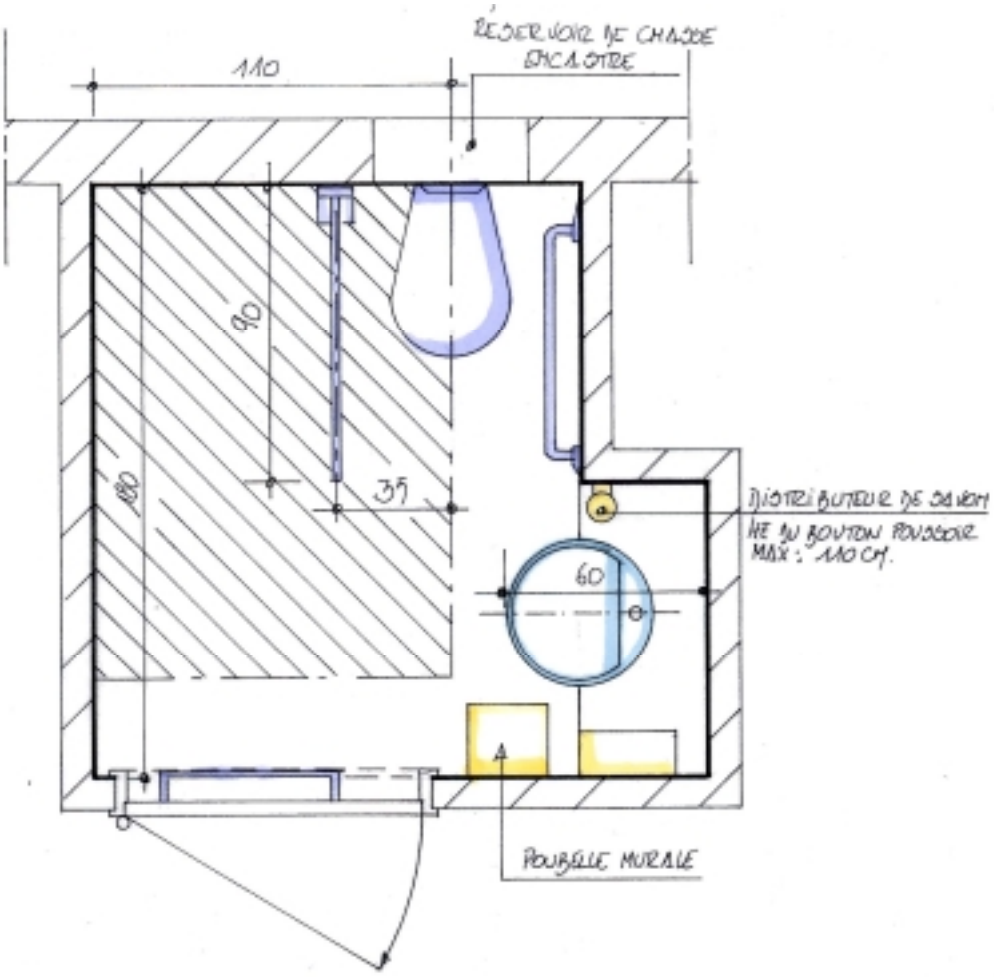

© PLAIN-PIED 2004

ACCESSOIRES :

Distributeur de savon :

- Hauteur de la commande comprise entre 90cm et 110cm ;
- L'idéal est un distributeur de savon avec sensor infrarouge ;

Distributeur d'essuie-mains :

- Hauteur comprise entre 90cm et 110cm ;
- Privilégier idéalement le séchoir à main avec sensor infrarouge ;

Poubelle suspendue :

- Poubelle avec couvercle s'ouvrant facilement d'une légère pression contre la cuve.

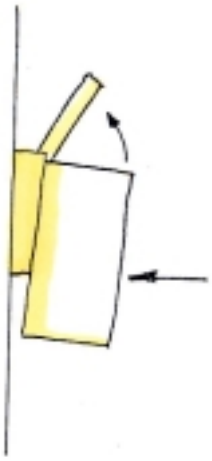

Poubelle facilement ouvrable.

Hauteur des éléments de commande :

- Les prises de courant sont situées à 90cm du sol.

Sécurité :

- Bouton d'appel d'urgence situé sur le mur adjacent, à proximité de la cuvette, positionné à une hauteur de 40cm à 60cm du sol.

© PLAIN-PIED 2004

Nombre :

– Une salle de bains accessible plus une supplémentaire par tranche de 50.

Dimensions :

– Aire de rotation de 150cm hors débattement de porte ;
– Aire d'approche le long de la baignoire de 80cm ;
– Hauteur de la baignoire : 50cm ;
– Plage de transfert à la tête de la baignoire de 60cm ;
– Barre horizontale de 70cm à 80cm du sol près de la plage de transfert (mur latéral). Espace libre de 14cm x 110cm sous la baignoire.

D'après l'article 415/11 du CWATUP

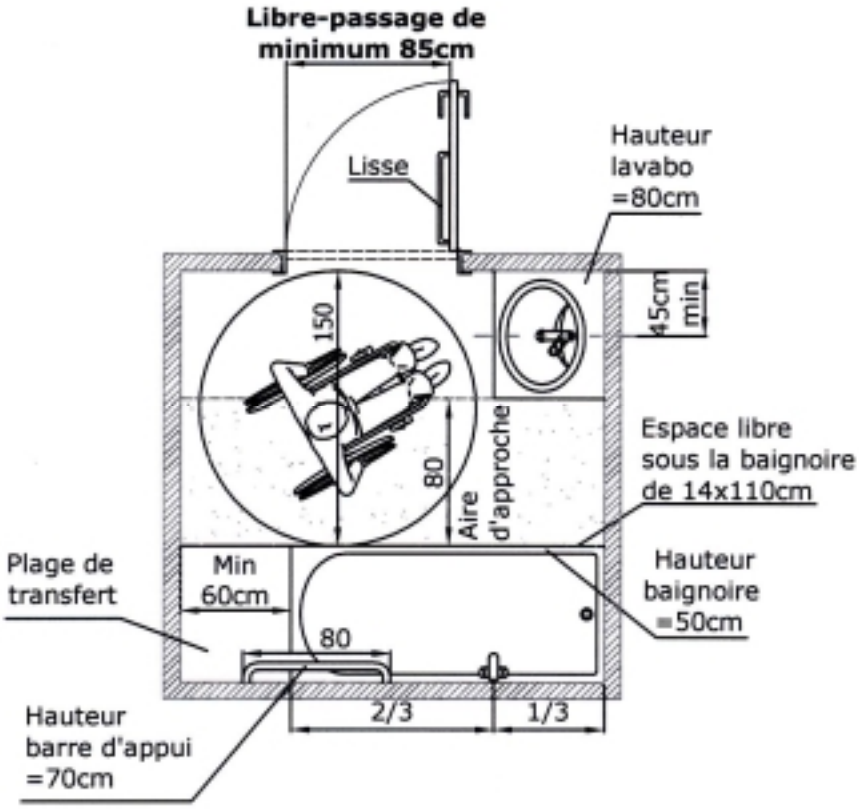

© PLAIN-PIED 2004

Dans certains hôpitaux, le patient reçoit automatiquement l'aide du personnel médical. L'espace nécessaire sera donc plus important : pour le personnel soignant, pour l'utilisation des équipements et pour le rangement de ces équipements.

Avec de l'aide :

- Une salle de bains accessible par service ;
- Le personnel soignant et le patient doivent pouvoir choisir le côté le plus adéquat pour effectuer les transferts. Les équipements comporteront un espace libre de chaque côté adjacent.

Baignoire :

- Libérer un espace de 90cm minimum de chaque côté de la baignoire pour la manipulation du patient et des équipements ;
- Un vide sous la baignoire de 15cm minimum permet de laisser passer les différents équipements de transfert du patient ;
- Prévoir un flexible de douche assez long (+/- 250cm) pour éviter trop de manipulation de la personne.

Dimensions :

- Du fait de la présence du personnel et de l'utilisation des équipements techniques, des aires de rotation supplémentaires sont indispensables :
    - Aire d'approche pour le personnel : 90cm ;
    - Aire de rotation d'une chaise roulante manipulée par une tierce personne : 230cm ;
    - Aire de manœuvre pour lève personne : 240cm ;
    - Aire de manœuvre pour chariot de douche : 280cm.

Revêtement de sol :

- Antidérapant à relief.

Robinetterie :

- Mitigeur thermostatique à commande unique avec un levier suffisamment long pour faciliter la manipulation.

Lavabo :

- La hauteur du bord supérieur est à 80cm du sol ;
- Le passage libre sous le lavabo est 60cm de profondeur pour que les personnes en chaise soient placées de face ;
- Le siphon est déporté ou protégé pour éviter tout risque de brûlure aux genoux ;
- La hauteur du miroir est comprise entre 80cm et 195cm ;
- Une poignée d'appui à côté du lavabo améliore la sécurité du patient ;
- Prévoir une surface de rangement autour du lavabo ;
- L'axe du lavabo doit se situer à minimum 45cm du bord adjacent.

© PLAIN-PIED 2004

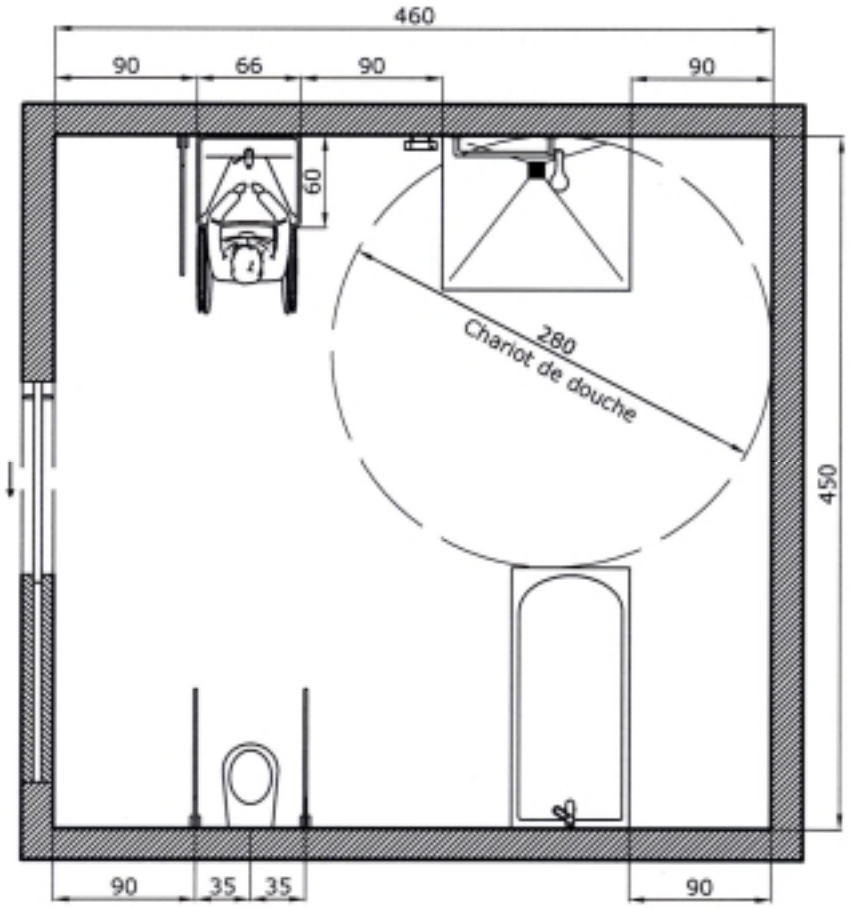

Prévoir un espace de chaque côté des équipements pour le transfert du patient et pour l'aide du personnel soignant.

Lève-personne

Chariot de douche

Ce qui existe :

● *Conseillé*

Robinetterie de préhension aisée avec douchette pour faciliter la toilette du patient.

Baignoire centrale surélevée pour permettre de passer les équipements (de chaque côté et sous la baignoire).

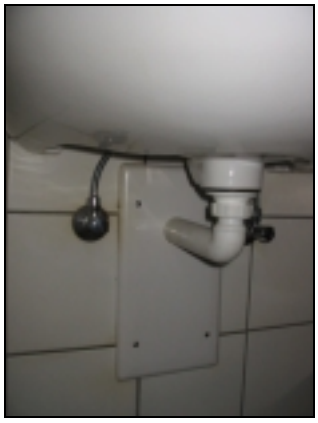

Siphon déporté

● *Déconseillé*

Le bouton-poussoir est déconseillé en raison de sa temporisation et de son éloignement.

© PLAIN-PIED 2004

Dans certains hôpitaux ou services (notamment de revalidation), l'autonomie du patient est prônée. On pourra se satisfaire d'un espace plus réduit étant donné que le patient n'aura pas l'aide d'une tierce personne.

Sans aide :

- Une salle de bains accessible par service ;
- Prévoir une seule zone d'accès d'un côté de l'équipement. Dans ce cas, l'utilisation de barres d'appui (fixes ou relevables) est indispensable ;
- Placer un bouton d'appel d'urgence à portée de main entre 40cm et 60cm du sol ;
- La mise à disposition du perroquet peut être utile pour certaines personnes lors de leur transfert sur la cuvette de wc, la chaise de douche ou dans la baignoire.

Robinetterie :

- Pour la baignoire : la robinetterie est placée au tiers de la longueur de la baignoire (voir schéma se rapportant à l'article 415/11) ;
- Pour le lavabo : le levier est préférable au robinet à tourner, la commande idéale étant celle par infrarouge.

Lavabo :

- Le lavabo à hauteur réglable avec tuyaux d'adduction d'eau en flexible peut constituer un avantage ;
- Dans le cas d'un lavabo encastré, la forme ronde ou ovale de la vasque n'altère pas l'accessibilité. L'avantage d'un lavabo encastré permet d'avoir une tablette plus grande sans coupure. Toutefois, l'espace entre la personne et le bord du lavabo doit être le plus réduit possible et ne peut dépasser 5cm à 7cm ;
- Si le lavabo a une position centrale dans la pièce, l'usage de barres d'appui relevables situées de part et d'autre est préférable ;
- Si le lavabo se trouve à côté d'un mur, une barre d'appui fixe convient tout aussi bien.

Obstacle :

- Attention à la position de la poubelle souvent rangée dans l'aire de transfert de la cuvette de wc ou sous le lavabo.

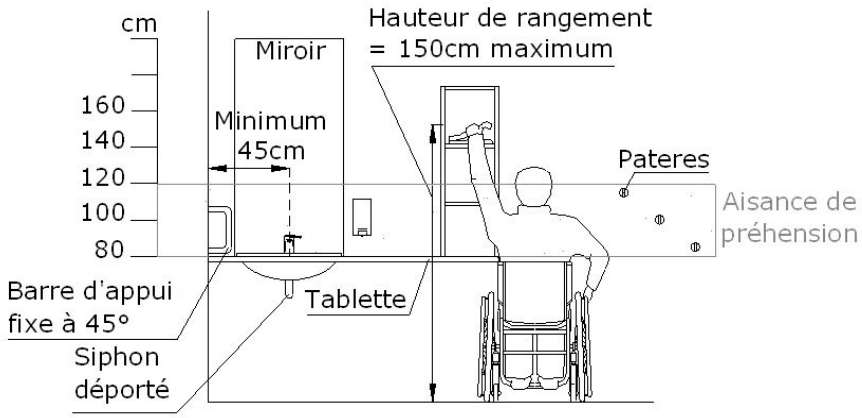

© PLAIN-PIED 2004

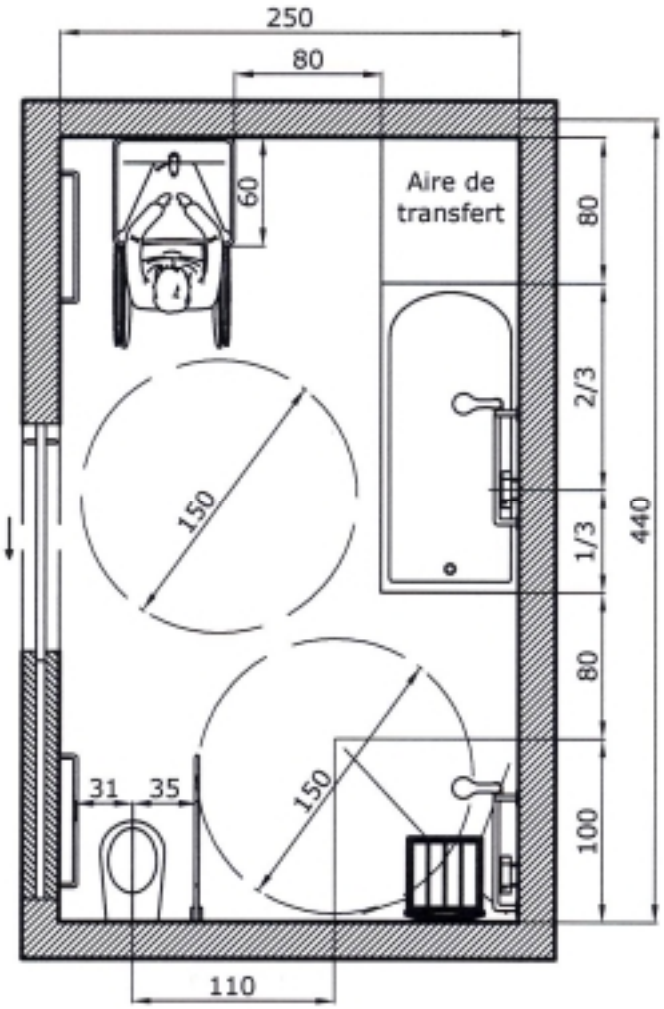

Les équipements peuvent être placés près du mur si une barre d'appui permet d'effectuer un transfert seul.

Le perroquet amovible manuellement est recommandé.

Barre d'appui.

Ce qui existe :

● *Conseillé*

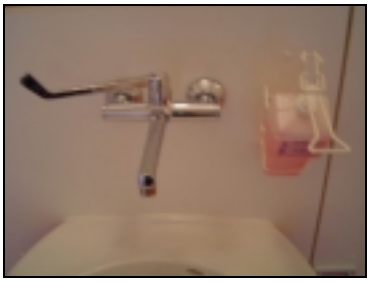

Poignées de préhension aisée de la robinetterie et du distributeur de savon.

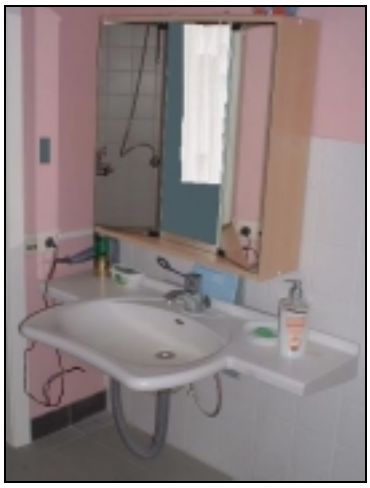

Lavabo réglable en hauteur.

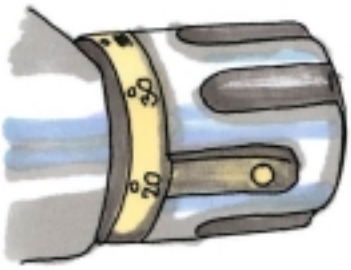

Température réglable pour éviter les brûlures.

Une ouverture dans le levier du robinet permet une meilleure manipulation

© PLAIN-PIED 2004

Nombre :

– Une douche accessible plus une supplémentaire par tranche de 50.

Dimensions :

– Aire de rotation de 150cm hors débattement de porte ;
– Pas de bac de douche (sol en pente).

Siège rabattable :

– Antidérapant ;
– Minimum 40cm x 40cm ;
– Hauteur : 50cm.

Poignées rabattables :

– Une de chaque côté du siège ;
– Longueur : 90cm ;
– Hauteur : 80cm ;
– Situées à 35cm de l'axe du siège.

D'après l'article 415/12 du CWATUP

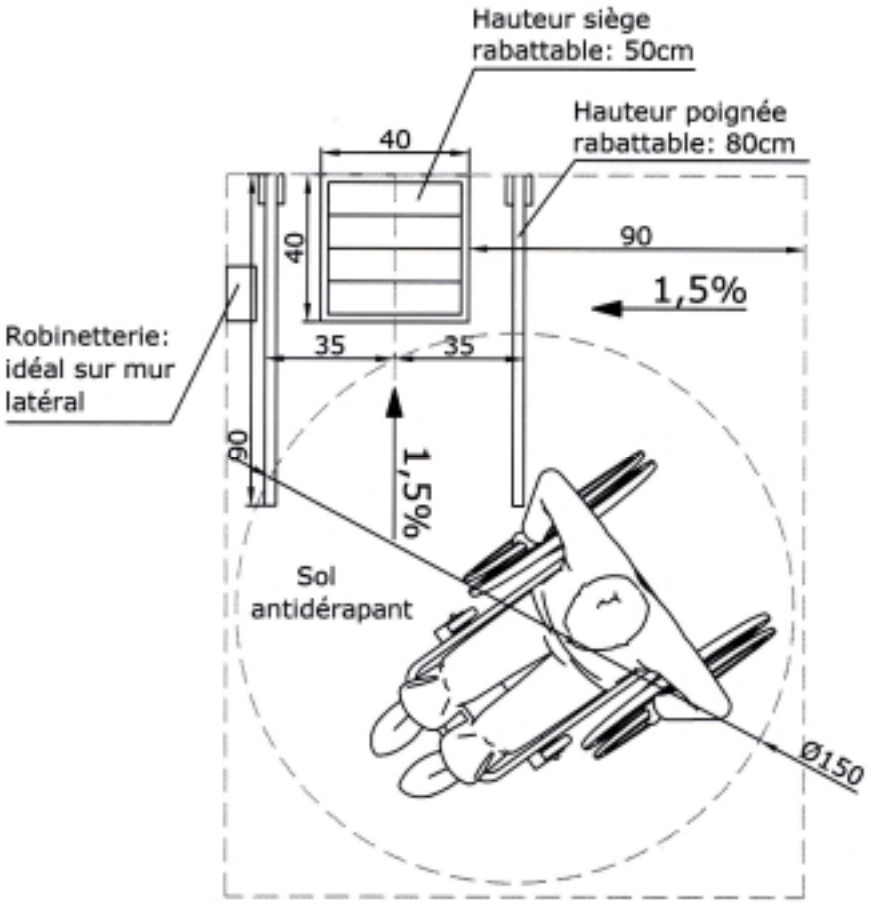

© PLAIN-PIED 2004

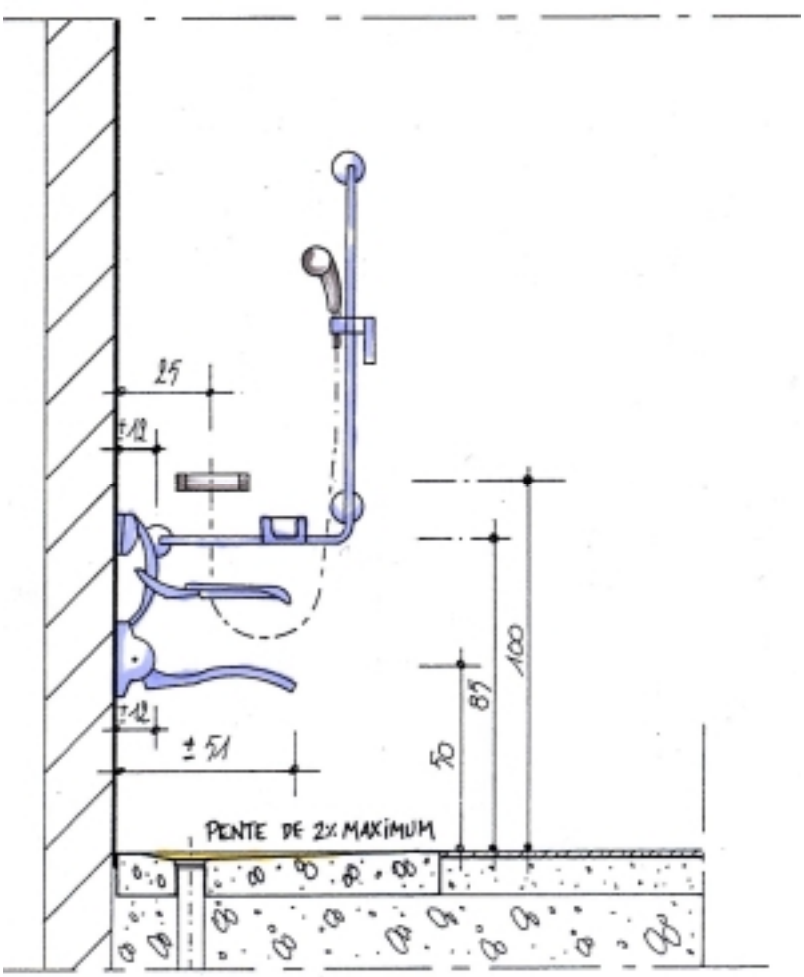

Robinetterie

- La robinetterie sera de type mitigeur thermostatique ;
- La hauteur de l'axe est de 100cm ;
- La robinetterie sera placée dans l'axe du siège (le siège se trouvant perpendiculaire au mur) ;
- Le support de douche doit être réglable en hauteur à l'aide d'un levier de préhension aisée.

Accessoires mobiles

- Le porte-savon se place sur la barre horizontale.

Ce qui existe :

● *Conseillé*

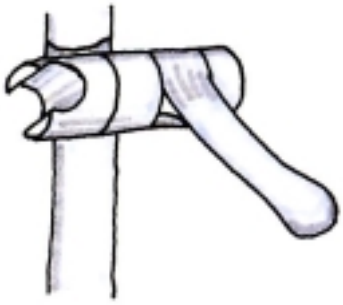

Support de douche de préhension aisée.

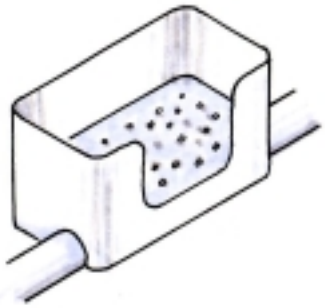

Porte-savon mobile.

Patère et porte béquille.

© PLAIN-PIED 2004

Favoriser l'autonomie du patient, c'est :

- Rendre les douches accessibles en fauteuil roulant ;
- Equiper les douches d'un siège muni d'un dossier et d'accoudoirs relevables ;
- Placer les accessoires à portée de main en position assise.

Accès :

- Une porte coulissante, sans rail au sol, permet de gagner de la place. Cette porte doit être munie d'une poignée de préhension aisée.

Revêtement de sol:

- Ni rehausse, ni marche ;
- Pour l'écoulement des eaux, le sol comportera une pente de 1 à 2% maximum. Avec une faible pente, la bonde sera surdimensionnée afin de faciliter l'écoulement de l'eau ;
- Les revêtements antidérapants comme le vinyle, le carrelage, etc. sont préconisés. L'utilisation de carrelage de petit format facilite l'exécution d'une pente correcte. Cependant, pour des raisons d'hygiène, on n'utilise pas de carrelage au sol dans les salles de bains des hôpitaux.

Barres d'appui :

- La barre rabattable du côté de la zone de transfert a une hauteur de 85cm et une longueur de 90cm ;
- La barre fixe avec une partie horizontale et une partie verticale sur laquelle est fixée la douche.

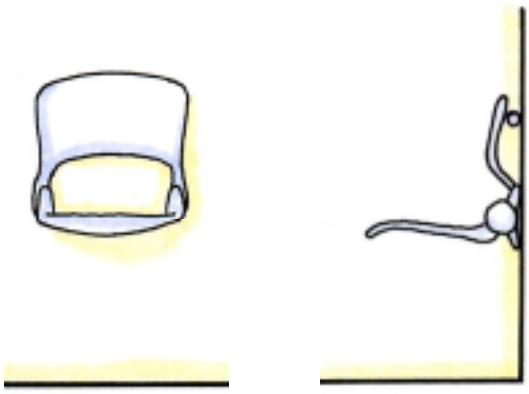

Siège de douche sans accoudoir.

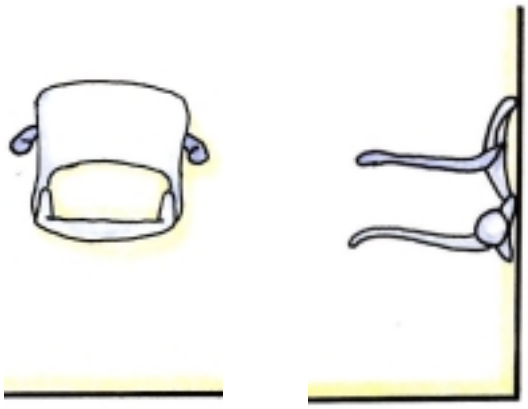

Siège de douche avec accoudoirs.

© PLAIN-PIED 2004

Favoriser l'aide du patient, c'est :

- Hiérarchiser ses besoins :

  1) utilisation du wc ;
  2) utilisation du lavabo ;
  3) utilisation de la douche.

- Rendre les appareils sanitaires accessibles des deux côtés ;
- Donner la possibilité d'utiliser la chaise de douche, de toilette ou le lève-personne.

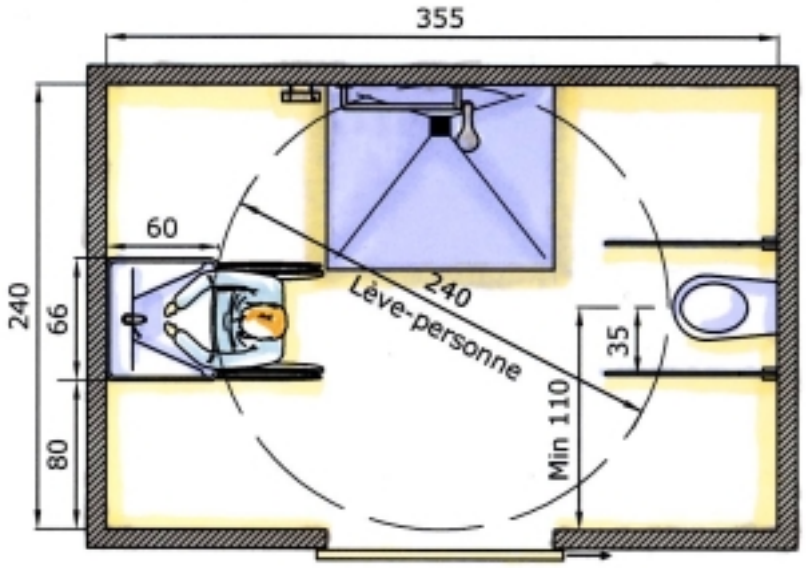

Robinetterie :

- La robinetterie sera de type mitigeur thermostatique avec douche à main.
- La longueur du flexible doit permettre de doucher le patient en position couchée, l'idéal étant un flexible de ±250cm.

Accès :

- Une porte coulissante, sans rail au sol, permet de gagner de la place.

© PLAIN-PIED 2004

Nombre :

– Une cabine accessible plus une cabine par tranche de 50.

Dimensions :

– Aire de rotation de 150cm hors débattement de porte ;
– Hauteur de siège rabattable : 50cm.

D'après l'article 415/13 du CWATUP

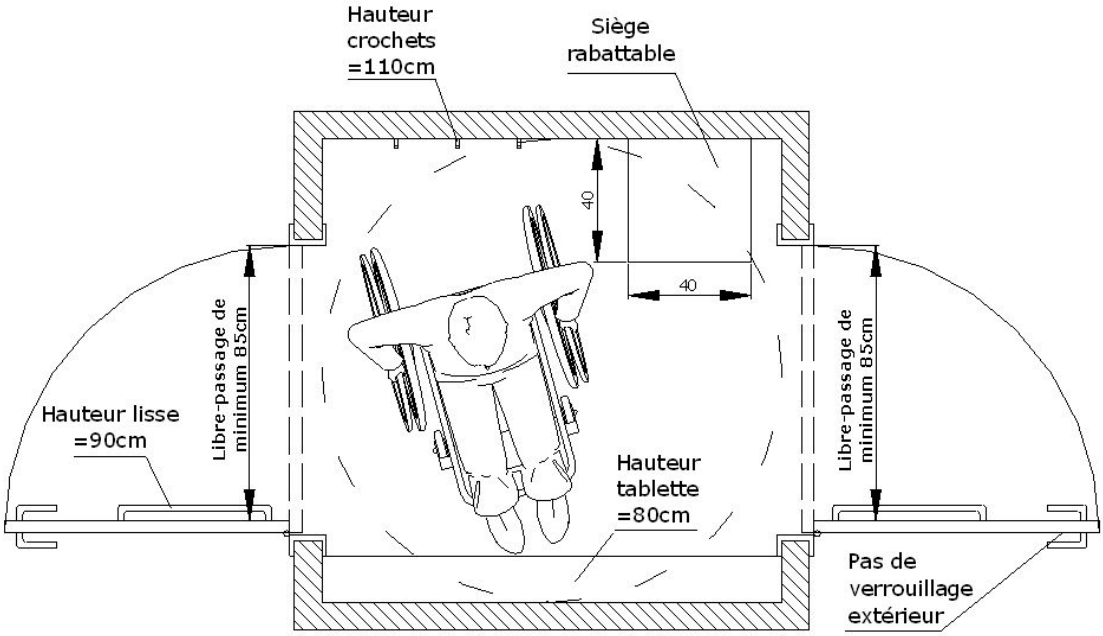

© PLAIN-PIED 2004

Accessoires :

- Hauteur des crochets : entre 100cm et 120cm ;
- Hauteur de la tablette : maximum 80cm ;
- Lisse pour fermer la porte ;
- Main courante pour se maintenir debout dans la cabine (hauteur comprise entre 70cm et 80cm) ;
- Eventuellement, prévoir un miroir situé entre 80cm et 195cm;
- Prévoir de la place pour une autre personne qui apporte son aide ;
- Prévenir le patient sourd ou malentendant tout comme la personne aveugle ou malvoyante des conditions d'examen (durée, sonnerie, mouvements et vibrations de l'appareil, flash lumineux, obscurité…). Plus le patient a de renseignements, moins il sera anxieux ;
- En cas d'incendie, prévoir un système détectable pour les personnes sourdes ou aveugles ;
- Chaque salle d'examen doit avoir sa propre cabine adaptée.

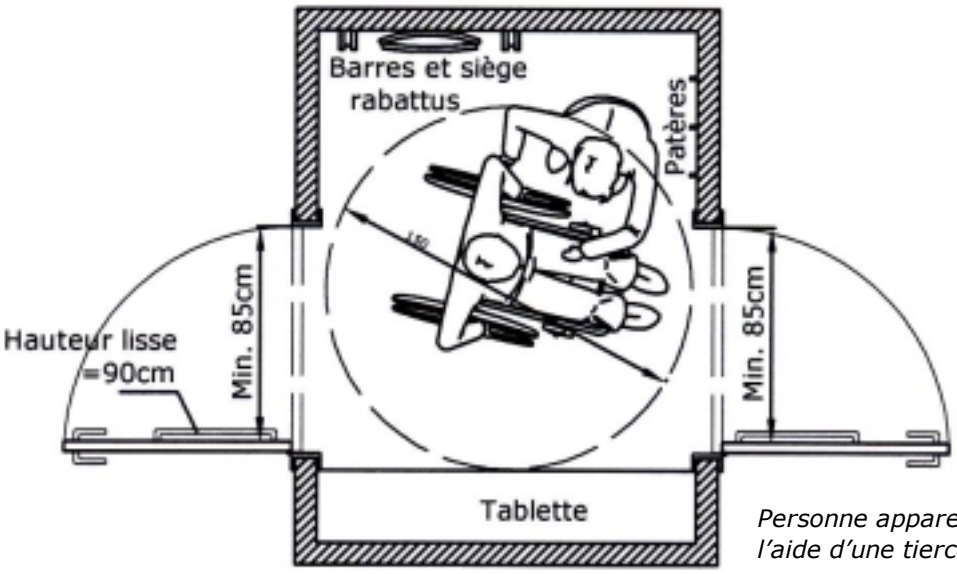

Personne appareillée avec l'aide d'une tierce personne.

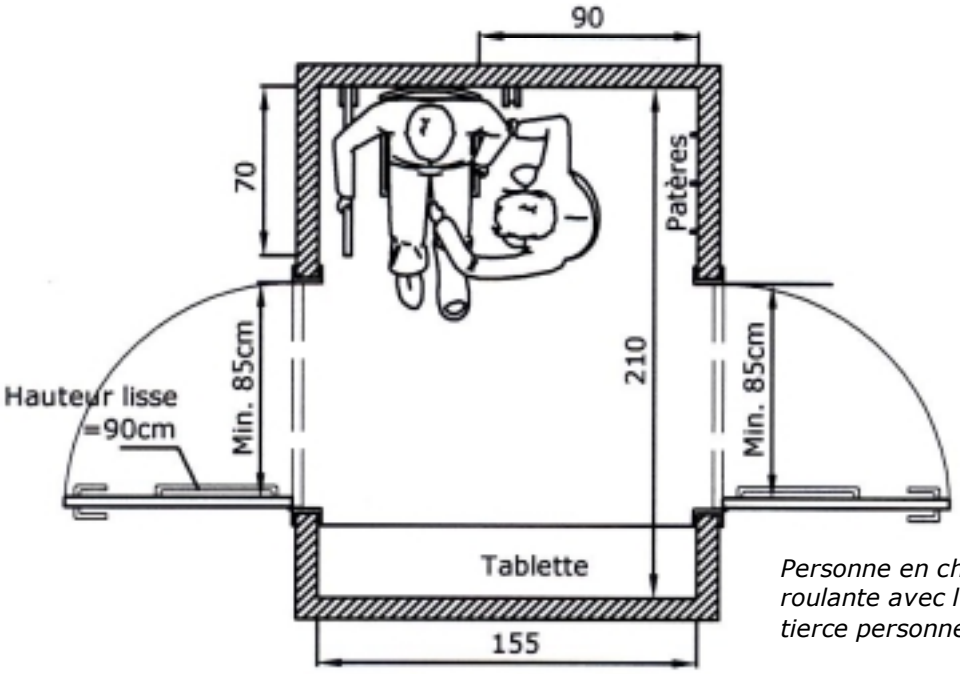

Personne en chaise roulante avec l'aide d'une tierce personne.

© PLAIN-PIED 2004

Nombre :

- Un espace dégagé de minimum 80cm x 130cm plus un supplémentaire par tranches successives de 50 sièges ;
- Aire de rotation libre de 150cm.

D'après l'article 415 / 14 du CWATUP

Dans les espaces d'attente :

- Le mobilier (table basse, porte revue…) ne doit pas constituer un obstacle. Il doit de préférence être situé hors de la zone de déplacement, être détectable à la canne blanche, être repérable visuellement (forme, couleur…) ;
- Eviter les bruits ambiants (fond musical, TV…) car les personnes malentendantes ont beaucoup de difficultés à analyser des paroles mêlées à des bruits ambiants ;
- Le système d'appel du patient doit être visuel et vocal.

© PLAIN-PIED 2004

Nombre :

- Une chambre accessible plus une supplémentaire par tranche de 50.

Cheminement :

- Libre passage de 90cm autour du mobilier ;
- Aire de rotation de 150cm hors débattement de porte ;
- Les wc, douches ou salles de bains attenants sont adaptés ;
- Si plus de 50 chambres : une salle de bains communautaire adaptée.

D'après l'article 415/15 du CWATUP

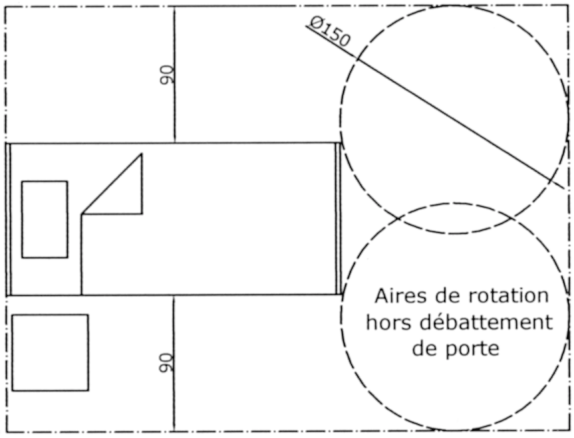

Echelle: 1/50

© PLAIN-PIED 2004

Mobilier :

- Lit électrique ;
- Si le lit comporte des barrières, elles ne doivent pas gêner l'utilisation des aides mécanisées ;
- Les meubles de rangement doivent se situer à proximité du lit. Ils doivent être disposés de manière à éviter tout risque de confusion avec le mobilier qui n'est pas réservé au patient ;
- Table de nuit multifonctionnelle (repas, rangement, tiroir, frigo…) facilement déplaçable par le patient et par le personnel. Son emplacement est choisi en fonction de l'espace réservé aux transferts ;
- Placard sans socle pour permettre aux personnes en chaise roulante de se positionner correctement face à lui. Prévoir une numérotation dans le cas d'une chambre multiple. Le numéro peut être en relief et transcrit en braille ;
- Prévoir un rideau de séparation dans une chambre multiple ;
- Accessibilité des ouvrants de fenêtres.

Espace sous armoire.

Repères visuels des armoires : numérotation et couleurs différenciées.

Lave-main avec robinetterie de préhension aisée.

Ce qui existe :

● *Conseillé*

Table de nuit sur roulettes avec rangement intégré.

Système de rangement pratique pour gagner de la place.

© PLAIN-PIED 2004

Accessoires :

- La hauteur des prises et des interrupteurs est comprise entre 80cm et 90cm ;
- Eviter l'éblouissement par un luminaire mal dirigé : penser que le patient regarde vers le plafond, et dès lors, favoriser l'éclairage indirect ;
- Placer des interrupteurs munis de variateurs afin d'ajuster le niveau d'éclairage selon les besoins ;
- Placer un bouton d'appel d'urgence situé à portée de main dans la chambre tout comme dans la salle de bains. Les boutons d'appel doivent être différenciés des interrupteurs par un système en relief ;
- Les différentes télécommandes doivent être placées à des emplacements fixes et prédéterminés ;
- Indiquer sur le mur, le numéro de la chambre en relief, du côté de la poignée de la porte, à une hauteur comprise entre 130cm et 160cm ;
- Par un pictogramme distinctif, signaler sur le dossier médical que le patient est aveugle ou sourd afin d'avertir le personnel soignant lors d'un changement de service ou lors d'un examen complémentaire.

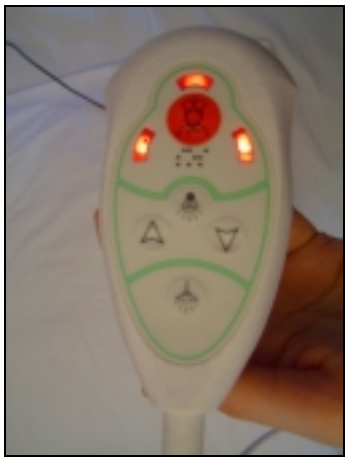

Bouton d'appel infirmière munis de contacteurs en relief, de témoins lumineux et transcrits en braille.

Sommier multipositions.

Espace :

- Porte ouverte vers l'extérieur mais sans dépasser dans le couloir ;
- Le patient doit pouvoir voir les personnes qui entrent dans sa chambre et suivre ce qu'il s'y passe ;
- Prévoir un espace pour la chaise roulante ;
- Indépendamment des obstacles mobiles (chariots de nettoyage ou de soins), il est nécessaire de conserver des zones de circulation de 90cm de passage libre ;
- Prévoir, dans la mesure du possible, un accès de chaque côté des zones de travail afin que le soignant et le patient puissent choisir le côté le plus adapté.

Couleur :

- Des éléments de couleur contrastée peuvent aider à l'orientation et aux déplacements : plinthes murales, revêtements de sol avec bordures contrastantes, boiseries, main courante… ;
- Un contraste entre la couleur des murs et celle du plafond favorise une meilleure perception de l'espace ;
- Favoriser un contraste entre les couleurs de deux surfaces adjacentes ; par exemple, si les murs sont clairs :
    - la porte et/ou le cadre de la porte est foncé ;
    - la quincaillerie contraste avec la porte ;
    - la plinthe ou le revêtement de sol est foncé, contrastant avec le mur clair.

© PLAIN-PIED 2004

- Utiliser des revêtements de finition mate pour toutes les surfaces ;
- Dans une chambre à plusieurs lits, réserver pour la personne aveugle ou malvoyante le lit situé le plus près possible de la porte d'entrée et/ou de la salle de bains ;
- Réserver pour les patients aveugles ou malvoyants, la chambre située le plus près possible des circulations verticales et du bureau des infirmières ;
- Signaler le bureau des infirmières par une source lumineuse pour le localiser facilement de nuit.

Obstacle :

- Signaler les obstacles ;
- Dans la chambre, éviter de déplacer les objets sans en avertir la personne et veiller à les remettre à leur place d'origine ;
- Pour la personne aveugle ou malvoyante, tout objet est un repère qui facilite son autonomie. C'est pour cette raison que chaque emplacement a sa raison d'être.

Salle de bains :

- Afin d'éviter aux objets de glisser ou de tomber, prévoir du mobilier à tiroirs et des tablettes avec arrêts ;
- Dans le cas d'une salle de bains commune, différencier les porte-serviettes de chacun.

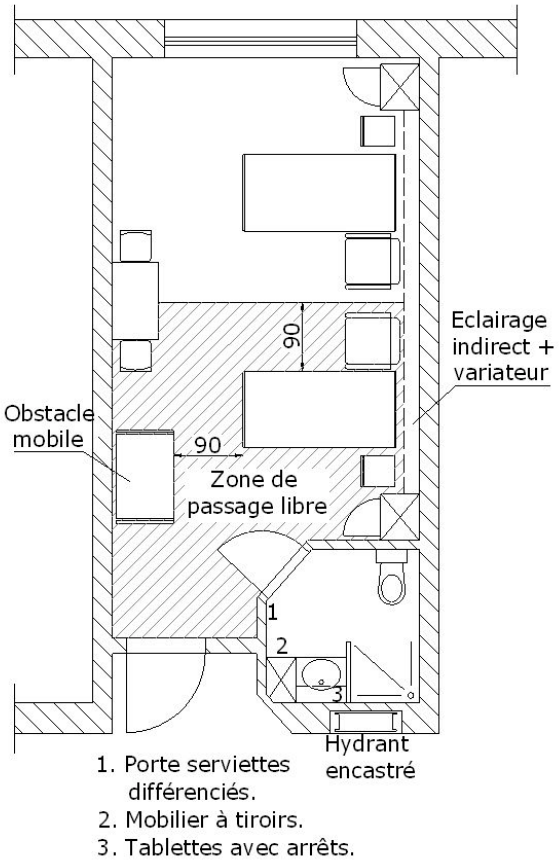

Ce qui existe :

● *Déconseillé*

Finition trop réfléchissante

© PLAIN-PIED 2004

Cheminement :
- Largeur minimale de 150cm ;
- Hauteur minimale de 220cm ;
- Dévers maximum de 2%.

Obstacle :
- Longueur de l'obstacle : maximum 50cm ;
- Largeur du cheminement : minimum 120cm ;
- 150cm entre deux obstacles ;
- Prolongement jusqu'au sol de l'obstacle qui dépasse le mur de plus de 20cm ;
- Portes de garage non débordantes.

Trottoir :
- Niveau de la chaussée à rattraper par pentes légales (art 415/1).

Potelet :
- Hauteur : 100cm ;
- Entraxe : minimum 85cm ;
- Pas reliés entre eux ;
- Teinte contrastée ;
- Pas d'arrête vive.

D'après l'article 415/16 du CWATUP

Prolonger l'obstacle jusqu'au sol.

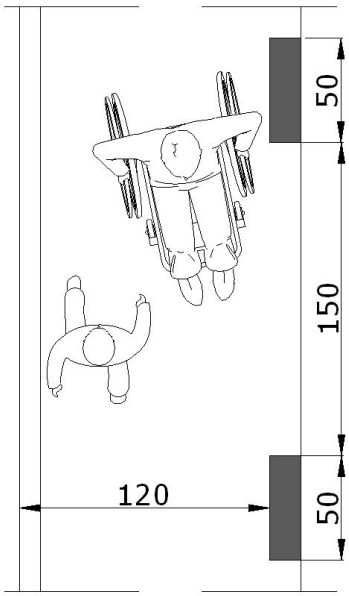

© PLAIN-PIED 2004

Ce qui existe :

Potelets de couleur contrastée.

Traversée de plain-pied.

● *Déconseillé*

Potelets trop bas et d'une couleur non contrastée.

© PLAIN-PIED 2004

L'accessibilité d'un hôpital est conditionnée par la qualité de traitement de son environnement.

Entrée de bâtiment :

- L'entrée principale doit être facilement identifiable, car c'est le point de repère et le premier contact entre les usagers et l'hôpital ;
- Il est souhaitable de matérialiser l'entrée ou les entrées du bâtiment en personnalisant chacune d'entre elles ;
- L'entrée principale doit se caractériser par une lisibilité et une accessibilité optimale.

Chemins d'accès :

- Si le chemin est très large, placer un élément visuellement ou tactilement contrasté sur toute la longueur (bordure, muret, gazon…) ;
- Si le chemin présente une pente plus accentuée que 5%, il doit être traité comme une rampe d'accès ;
- Si le chemin comporte des marches ou des dénivellations, elles doivent être traitées comme un escalier ;
- Le cheminement idéal pour les personnes aveugles ou malvoyantes est ponctué par de petits obstacles francs et bien signalés, ceux-ci leur servant de repères ;
- L'éclairage doit être placé de façon linéaire afin de faciliter l'orientation. Il ne doit pas constituer un obstacle dans la zone de déplacement.

La nature du revêtement de sol :

- Pour les personnes qui se déplacent en chaise roulante, la surface doit être plane, non glissante, de texture la plus régulière possible et praticable par tous les temps ;
- Pour les personnes aveugles ou malvoyantes, il est conseillé de varier la texture du sol ainsi que d'amplifier les contrastes de couleurs afin d'avertir de l'approche d'obstacles, de mobilier urbain, …

Les raccords :

- Les raccords de trottoir avec la voirie aux endroits des passages protégés doivent être conformes à l'art. 415/1.

Les transports en commun :

- Il est important que les arrêts de bus soient accessibles à tous. Un dialogue entre la société de transport en commun et la direction de l'hôpital est nécessaire.

Le mobilier urbain :

- Lors du choix de l'emplacement du mobilier urbain (les poubelles, les boîtes aux lettres, etc.), il faut tenir compte des principes d'accessibilité pour les personnes en chaise roulante (hauteur, aire de rotation…).

© PLAIN-PIED 2004

BIBLIOGRAPHIE

Articles de loi

- Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement ;
  Règlement régional d'urbanisme TITRE IV, « Accessibilité des bâtiments par les personnes à mobilité réduite. ».

- Ministère de la Région Wallonne, Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine ;
  « Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine. »,
  Coordination officieuse 18 juillet 2002.

Livres et monographies

- Centre scientifique et technique du bâtiment, « Concevoir un espace public accessible à tous », Paris, 2002.

- DE VIGAN, J., « Le petit Dicobat », Editions Arcature, 1994.

- GROBOIS, L-P., « Handicap et construction », Edition Le Moniteur, 1991.

Brochures

- A.N.L.H. asbl, « Design for all », Bruxelles, 2003.

- A.N.L.H. asbl, « Un logement pour tous », Jambes 1998.

- A3 de CAMBHO, « Abécédaire d'Accessibilité pour les Architectes, Urbanistes, Maître de l'ouvrage et Gestionnaires », 2004.

- Centre Scientifique et Technique de la Construction, Note d'information technique n°198 : les escaliers en bois, 12/1995.

- Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés, Fiches techniques n^{os} : 1/02, 2/96, 9/97, 4/91, 10/98, Zurich, 2002.

- Centres de Santé pour Sourds asbl, « L'hôpital nous fait signe », brochure de formation à usage des soignants, Editeur responsable Dr Pierre Leleux.

- Fédération des Coopératives Migros, « Construction sans barrières architecturales », recommandations pour l'aménagement des magasins Migros, Zurich, 2002.

© PLAIN-PIED 2004

- GAMAH asbl, « Des bâtiments à usage collectif accessibles, confortables et sécurisants pour tous », 1999.

- GAMAH asbl, « Des cheminements piétons accessibles, confortables et sécurisants pour tous », 1999.

- Horizon 2000, « L'évènement accessible ! », 2004.

- MANSER, J. A., BERTELS, E., STAMM, A., « Logements sans barrière & adaptables », Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapées, Zurich, 2004.

- ONA asbl, « Accueil soigné », 2004.

- Passe-Muraille asbl, « Du citoyen…à l'isoloir ! », 2004.

- RATELLE, A., LEMAY, L., (Institut Nazareth et Louis- Braille), KREIS, S., (Société Logique), « Critères d'accessibilité répondant aux besoins des personnes ayant une déficience visuelle », Montréal, octobre 2003.

Publications

- Plain-Pied asbl, « Comment bien signaler une traversée », 2002.

- Plain-Pied asbl, « Information écrite accessible à tous », 2003.

Conférences et visites

- Le 17 octobre 2004 ;
  « AAoutils » Architecture et accessibilité - outil pour une formation.

- Le 24 septembre 2004 ;
  Visite du Centre de Traumatologie et de Réadaptation (CTR) à Bruxelles.
  Contact : Madame Mireille Stevens, ergothérapeute.

- Le 16 juin 2004 ;
  Journée d'information au Centre d'application de l'éclairage (LAC) – Philips- à Eindhoven.

- Le 31 mars 2004 ;
  Centre Hospitalier de Revalidation - Hôpital Léonard de Vinci à Montigny-le-Tilleul.
  Contact : Madame Frédérique Broekart, responsable de service.

- Du 18 au 20 mars 2004 ;
  Salon « Autonomies » à Liège.

© PLAIN-PIED 2004

- Le 11 septembre 2003 ;
  Conférence du Docteur LELEUX.
  Centre Hospitalier Régional du Val de Sambre à Auvelais.

- Le 22 août 2003 ;
  A.V.J. Namur asbl,
  Visite du centre d'Aide à la Vie Journalière de Vedrin.
  Contact : Madame Christiane Bous.

Documentations et sites Internet consultés

- Accessibilité au Québec, fiches techniques ;
  www.ville.quebec.ca

- Agence Wallonne pour l'intégration des personnes handicapées ;
  www.awiph.be

- Entrevues asbl, chiens guides et mobilité ;
  www.entrevues.be

- Equipements hospitaliers ;
  ARJO : « Le guide Arjo des architectes et prescripteurs ».
  Handimove.

- La lumière asbl ;
  www.lalumière.be

- Quincaillerie et accessoire ;
  Hewi, Linido, Normbau, Invacare, Dline, Franke, Pressalit, Küffner, Häfele, Dorma, Besam…

- Revêtement de sol ;
  Forbo-krommenie, Inter-carrelage, Dinac, Schlüter,…

- Robinetterie ;
  Grohe, KWC, RVB…

- Sanitaire ;
  Hewi, Geberit, Villeroy & Boch, Duravit, Keramag, Sphinx, Alape, …

Cette liste n'est pas exhaustive.

Photos

Toutes les photos de ce document ont été réalisées par le bureau Plain-Pied.

© PLAIN-PIED 2004

© PLAIN-PIED 2004